



Recommandations relatives au budget 2007 :

Des moyens pour rendre le Canada plus vert

Le novembre 2006

Coalition Du Budget Vert :

**Association canadienne du droit de
l'environnement
Association pour l'investissement
responsable
Canards Illimités Canada
Centre for Integral Economics
Conservation de la nature Canada
Environmental Defence
Équiterre
Études d'Oiseaux Canada
Fondation David Suzuki
Fonds mondial pour la nature (Canada)**

**Greenpeace Canada
Institut international du
développement durable
Institut Pembina
Les Ami(e)s de la Terre
Mines Alerte Canada
Nature Canada
Pollution Probe
Sierra Club du Canada
Sierra Legal Defence Fund
Société pour la nature
et les parcs du Canada**

Résumé

L'air pur, l'eau saine, la sécurité d'accès à l'énergie, une faune exceptionnelle et des parcs mondialement célèbres sont autant d'éléments clés illustrant l'importance fondamentale de la viabilité de l'environnement pour la prospérité et la qualité de vie si chères aux Canadiens, et qui font l'envie partout ailleurs dans le monde.

Or, il ne nous est plus possible de tenir un tel « capital naturel » pour acquis. Au cours des dernières décennies, nous avons été témoins d'une détérioration rapide de la pureté de l'air, d'une démonstration de plus en plus claire des liens entre la maladie humaine et la pollution, d'une incertitude de plus en plus vive à l'égard de la stabilité climatique, ainsi que des menaces croissantes qui pèsent sur nos habitats sauvages et sur la diversité des espèces.

Heureusement, les Canadiens ont acquis la compréhension, l'ingéniosité et les idées pratiques requises pour regarder vers l'avenir et mettre en œuvre des stratégies susceptibles de préserver notre environnement pour les générations à venir, tout en améliorant le dynamisme de l'économie et la santé des citoyens. Il est maintenant temps pour les dirigeants politiques du Canada de mettre à contribution, au bénéfice des générations de Canadiens présentes et futures, la prévoyance, la créativité et la technologie ainsi acquises afin de façonner un héritage naturel, économique et social durable et intégré.

La **Coalition du budget vert** regroupe vingt grandes organisations actives dans le domaine de l'environnement et de la conservation au Canada. Ces organisations représentent collectivement plus de 500 000 Canadiens, membres, sympathisants et bénévoles.

Le présent document présente cinq grandes recommandations budgétaires et fiscales que la Coalition du budget vert estime être les plus susceptibles de favoriser la durabilité de l'environnement au Canada, tout en stimulant la croissance économique et en protégeant la santé des Canadiens. Quatre de ces recommandations représentent des investissements stratégiques tandis qu'une autre pourrait prévenir des centaines de millions de dollars de pertes fiscales.

1) Adopter une stratégie globale relative aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique

Accélérer la croissance dans le secteur des énergies renouvelables et celui de l'efficacité énergétique par la mise en œuvre d'une vaste stratégie nationale comprenant les quatre mesures fiscales suivantes :

- 1) des incitatifs accrus à la production d'énergie renouvelable;
- 2) des transferts additionnels aux provinces et aux municipalités en vue d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- 3) un appui continu aux programmes d'amélioration des immeubles;
- 4) des mesures fiscales de soutien à l'élimination progressive de l'éclairage inefficace d'ici 2015.

Une telle stratégie aurait pour effet de mettre le Canada sur la voie de l'énergie durable, de générer des possibilités économiques et de protéger l'air, l'eau et le climat.

2) Soutenir la santé des écosystèmes, de l'économie et des collectivités dans la vallée du Mackenzie et les Territoires du Nord-Ouest

Investir 25 millions de dollars sur cinq ans, et ensuite 4 millions de dollars annuellement, dans un réseau de zones protégées par l'entremise de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest, des projets de parcs nationaux et des plans régionaux d'utilisation du territoire. Ces investissements doivent être faits avant toute autorisation de projets d'envergure comme l'éventuel Projet gazier Mackenzie, afin de soutenir la santé des écosystèmes, des collectivités et de l'économie dans la vallée du Mackenzie et les régions voisines des Territoires du Nord-Ouest.

3) Exécuter le mandat de la *Loi sur les espèces en péril*

Renouveler l'engagement du gouvernement canadien envers la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), par un investissement de 275 millions de dollars sur cinq ans, afin de permettre pour la première fois l'exécution du mandat de la LEP. Une évaluation indépendante des programmes fédéraux pour la protection des espèces en péril, financée par le gouvernement fédéral, a conclu que le gouvernement n'a pas structuré et subventionné ces programmes suffisamment pour répondre à ses engagements internationaux et à ses échéances obligatoires. Cet investissement fédéral est indispensable pour permettre au gouvernement d'assumer ses responsabilités dans ce domaine de manière crédible.

4) Une meilleure mise en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

Investir davantage de ressources dans l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). En effet, la mise en pratique de cette importante mesure d'intervention laisse grandement à désirer. L'exposition croissante aux substances toxiques présentes dans l'air et l'eau constitue une grande menace pour la santé humaine, en particulier celle des enfants. L'imposition d'une taxe sur les substances toxiques permettrait à la fois d'alimenter en permanence un fonds destiné à l'application de la LCPE et de freiner l'utilisation, la production et le rejet de substances toxiques

5) Sables bitumineux : niveler les avantages comparativement à d'autres sources d'énergie

Promouvoir l'énergie durable pour l'avenir du Canada en accordant aux sables bitumineux un taux de déduction pour amortissement (DPA) conforme à la pratique habituelle dans le domaine pétrolier et gazier (25 %), en remplacement du coûteux et inutile taux de DPA accéléré de 100 % qui s'applique actuellement. Déjà, de 1995 à 2002, l'investissement dans les sables bitumineux a augmenté de 1649 %, lorsque la production augmentait de 131 %. En outre, les connaissances techniques relatives aux sables bitumineux se sont améliorées au cours des dix dernières années et les prix du pétrole ont augmenté de plus de 200 %.

Le présent document expose également les neuf recommandations permanentes ci-dessous.

Protection du capital naturel du Canada :

- restaurer et améliorer la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans;
- assurer la conservation des zones protégées du Canada;
- étendre les incitatifs fiscaux associés aux dons écologiques aux terres en inventaire;
- protéger nos oiseaux migrateurs.

Promotion d'une économie verte par l'écologisation de la fiscalité :

- réduire les émissions industrielles de GES par un système de cibles de réduction des émissions et d'échange de crédits;
- passer à la conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction;
- passer à l'énergie verte : éco-incitatif à l'achat d'appareils électroménagers Energy Star;
- transférer les programmes d'aide à l'exploitation des mines au recyclage des métaux.

Élargissant la perspective au-delà du cycle budgétaire annuel, la Coalition du budget vert croit fermement qu'il est essentiel, pour la prospérité future du Canada, d'adopter des politiques prospectives intégrant les valeurs écologiques et sociales dans les prix du marché et d'utiliser des instruments économiques offrant aux entreprises et aux citoyens des incitatifs financiers à l'achat de biens et services ayant des incidences plus positives sur la santé environnementale et humaine. On parle souvent de l'écologisation de la fiscalité (EF) pour désigner cette approche. Il faudrait augmenter graduellement les taxes sur les activités portant atteinte à la société, comme la pollution et le gaspillage, et réduire (ou créditer) simultanément celles qui s'appliquent à des activités bénéfiques pour la société telles que l'emploi, l'épargne, les activités économiques non polluantes et l'intendance des terres privées. Ainsi, les prix des biens et services seraient plus représentatifs de l'ensemble des coûts et avantages environnementaux et sociaux liés à leur conception et leur production, ainsi qu'à leur transport, leur utilisation et leur élimination finale. Cette approche pourrait être mise en œuvre à l'aide d'instruments reposant sur les mécanismes du marché, tels que des taxes, des droits, des remises, des crédits et des permis échangeables, et mise en œuvre à coûts neutres.

Ces politiques ont pour effet de récompenser les leaders en matière d'environnement parmi les entreprises et les citoyens, de stimuler l'innovation environnementale mondialement exportable et d'accélérer le développement de l'économie là où la réussite économique amène des avantages concurrentiels sur le plan de la santé environnementale et humaine. De plus, de telles politiques apportent une meilleure équité aux citoyens et aux entreprises grâce à l'application du principe du « pollueur payeur ». Le Canada accuse un retard sur la plupart des autres pays industrialisés, y compris les États-Unis et l'Australie, quant au recours à ces instruments fondés sur les mécanismes du marché.

Nous pourrions offrir un environnement sain à nos enfants grâce à des investissements financiers judicieux et à des virages stratégiques à l'égard des incitatifs fiscaux à l'achat de biens et services dans l'ensemble de l'économie.



**La COALITION DU BUDGET VERT
regroupe de grandes organisations actives dans le domaine
de l'environnement et de la conservation au Canada
en vue d'aider le gouvernement
à adopter et à mettre en œuvre
des mesures budgétaires et fiscales stratégiques
indispensables à la durabilité environnementale à long terme.**

La Coalition du budget vert a été fondée en 1999, en reconnaissance du fait que le budget fédéral annuel est souvent le plus important document de politiques environnementales canadien de l'année, et que l'intégration des valeurs environnementales à la politique économique est une exigence fondamentale pour atteindre une durabilité environnementale et favoriser la santé humaine à long terme. La Coalition insiste surtout sur la sélection, l'élaboration et la présentation de recommandations prioritaires, dans le domaine de l'environnement et de la conservation, pour chaque budget fédéral annuel, ainsi que sur les progrès de l'écologisation de la fiscalité. Elle améliore aussi continuellement ses recommandations par des analyses approfondies et un dialogue constant avec les représentants du gouvernement canadien, de la communauté universitaire, du monde des affaires et des organisations non gouvernementales.

La Coalition du budget vert comprend 20 grands groupes actifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation au Canada. Ceux-ci représentent plus de 500 000 Canadiens, soit leurs bénévoles, membres et sympathisants. La Coalition oeuvre dans quatre domaines d'activité : air pur et changements climatiques, protection du capital naturel du Canada, collectivités en santé et nettoyage des produits toxiques, et enfin écologisation de la fiscalité. Elle prend ses décisions sous forme de consensus.

Table des matières

Résumé	3
Coalition du budget vert	6
Table des matières.....	7
Rendre l'économie du Canada plus verte	9

Recommandations prioritaires :

Énergies renouvelables et efficacité énergétique : adopter une stratégie globale	15
La vallée du Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest :	
Soutenir la santé des écosystèmes, de l'économie et des collectivités	21
<i>Loi sur les espèces en péril</i> : remplir son mandat	24
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> : renforcer son application	28
Sables bitumineux : niveler les avantages comparativement à d'autres sources d'énergie	32

Recommandations permanentes :

Protection du capital naturel du Canada :

Restaurer et améliorer la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.....	38
Faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans	39
Assurer la conservation des zones protégées du Canada	40
Étendre les incitatifs fiscaux associés aux dons écologiques aux terres en inventaire	41
Protéger nos oiseaux migrants	42

Promotion d'une économie verte par l'écologisation de la fiscalité :

Réduire les émissions industrielles de GES par un système de cibles de réduction des émissions et d'échange de crédits.....	44
Passer à la conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction	46
Passer à l'énergie verte: éco-incitatif à l'achat d'appareils électroménagers Energy Star	48
Transférer les programmes d'aide à l'exploitation des mines au recyclage des métaux ..	51

Le présent document sera aussi disponible en ligne à http://www.greenbudget.ca/main_f.html.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Andrew Van Iterson, gestionnaire des programmes, Coalition du budget vert
85, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A4
613-562-8208, poste 243, avaniterson@naturecanada.ca

Rendre l'économie du Canada plus verte

L'économie du Canada ne fonctionnera pas à son plein régime et ne maximisera pas non plus les avantages pour les Canadiens tant que les prix du marché ne refléteront pas les coûts et les avantages réels, tant du point de vue financier qu'environnemental. Actuellement, les prix du marché, au Canada, ne reflètent pas les coûts environnementaux. L'impact du cycle de vie des biens et services comprend les ressources consommées, les déchets générés, la pollution émise, ainsi que les avantages environnementaux résultant de leur mise au point, de leur production, de leur transport, de leur vente, de leur utilisation et de leur élimination. Cependant, ces coûts et avantages ne sont habituellement pas représentés entièrement dans le prix des biens et services. À cause de cela, les consommateurs ont tendance à sur ou sous-consommer certains biens et services, selon que leurs prix sont artificiellement bas ou élevés.

Les économistes appellent cette situation un « échec du marché », car il n'y a pas de marché pour les coûts externes et le marché des biens et services est faussé. Selon la théorie économique classique, lorsque les prix reflètent les coûts réels, la consommation est à son niveau optimal et le bien-être de la société découlant de la consommation de biens et services se trouve maximisé. À l'inverse, lorsque les prix ne reflètent pas l'ensemble des coûts et avantages, l'échec du marché qui en découle empêche l'économie canadienne de donner son plein rendement et de maximiser le bien-être sociétal pour les Canadiens d'aujourd'hui et les générations à venir.

Oystein Dahle, ex-vice-président de la compagnie Exxon pour la Norvège et la Mer du Nord, a affirmé : « Le Socialisme s'est écroulé parce qu'il ne permettait pas aux prix de refléter la réalité économique. Le capitalisme risque de s'écrouler parce qu'il ne permet pas aux prix de refléter la vérité écologique. »

L'économie du Canada souffre de deux grands échecs persistants du marché. Premièrement, elle ne reflète pas correctement la valeur critique des ressources naturelles comme source d'activité économique. Deuxièmement, elle sous-évalue les ressources naturelles et la santé humaine quant à leur capacité à absorber la pollution.

En début de production, nous surconsomons et nous utilisons inefficacement nos ressources naturelles non renouvelables, parce qu'elles sont sous-évaluées. Nous ne tenons pas compte des besoins futurs. Si nos enfants et nos petits-enfants avaient la possibilité d'évaluer la valeur marchande des ressources naturelles que nous sommes en train d'épuiser, ils lui en accorderaient une probablement bien plus élevée que nous ne le faisons actuellement. Ils n'auront peut-être pas cette possibilité. Dans l'ensemble, nous reconnaissons la valeur de nos ressources naturelles une fois qu'elles sont consommées ou nettoyées, mais nous ne les considérons pas comme un bien précieux dont il faut prendre soin et faire croître, comme nous le ferions pour nos épargnes financières.

À l'autre extrémité de la production et de la consommation, nous surpolluons notre air, notre eau et nos sols, parce que nous sous-évaluons de la même façon la capacité d'absorption de l'environnement et de l'organisme humain ainsi que leurs limites. Nous tenons la capacité d'absorption de l'air, de l'eau et des sols pour acquise depuis des siècles. Nous en dépendons pour toutes nos activités, de la fabrication manufacturière à la conduite automobile et même pour

la simple respiration. Cependant, des changements survenus dans le climat de la planète, de même qu'une incidence accrue de certaines maladies telles que l'asthme, laissent à penser que nous avons atteint un point où il ne nous est plus possible de polluer sans conséquences graves. Nous avons atteint les limites de la capacité d'absorption de l'environnement et de l'organisme humain.

D'autre part, lorsque les responsables d'entreprises et les citoyens essaient de prendre des décisions d'ordre opérationnel et commercial susceptibles d'avoir des effets bénéfiques sur l'environnement, ils doivent souvent engager des dépenses supplémentaires – des coûts que n'ont pas leurs concurrents ou leurs voisins. Cette situation est fortement improductive à l'égard du projet de création d'une société plus saine, car elle envoie de faux signaux aux décideurs économiques, grands et petits.

La Coalition du budget vert croit fermement qu'il est essentiel, pour la prospérité future du Canada, d'adopter des politiques prospectives intégrant les valeurs écologiques et sociales dans les prix du marché et d'utiliser des instruments économiques offrant aux entreprises et aux citoyens des incitatifs financiers à l'achat de biens et services ayant des incidences plus positives sur la santé environnementale et humaine. On parle souvent de l'écologisation de la fiscalité (EF) pour désigner cette approche.

Il faudrait augmenter graduellement les taxes sur les activités portant atteinte à la société, comme la pollution et le gaspillage, et réduire (ou créditer) simultanément celles qui s'appliquent à des activités bénéfiques, telles que l'emploi, l'épargne, les activités économiques non polluantes et l'intendance du capital naturel du Canada. Ainsi, les prix des biens et services seraient plus représentatifs de l'ensemble des coûts et avantages environnementaux et sociaux liés à leur conception et leur production, ainsi qu'à leur transport, leur utilisation et leur élimination finale. Cette approche pourrait être mise en œuvre à l'aide d'instruments économiques, tels que des taxes, des droits, des remises, des crédits et des permis échangeables, et mise en œuvre à coûts neutres, sans frais additionnels pour le Canadien moyen.

Ainsi, les prix des biens et services seraient plus représentatifs de l'ensemble des coûts et avantages environnementaux et sociaux liés à leur conception et leur production, et les actuels échecs du marché seraient progressivement réduits. Plus précisément, lorsque l'ensemble des coûts et avantages du cycle de vie des biens et services est représenté dans les prix du marché, les entreprises et les ménages prennent de « meilleures » décisions en matière d'investissement technologique et d'achat de biens et, de ce fait, améliorent l'efficacité économique de la société.

Ces politiques créent de nombreux avantages. Elles ont pour effet de stimuler l'innovation environnementale mondialement exportable, de récompenser les leaders en matière d'environnement parmi les entreprises et les citoyens, et d'accélérer le développement de l'économie là où la réussite amène des avantages concurrentiels sur le plan de la santé environnementale et humaine. De plus, de telles politiques apportent une meilleure équité aux citoyens et aux entreprises grâce à l'application du principe du « pollueur payeur », qui oblige les pollueurs à payer pour les torts qu'ils causent.

Le Canada accuse un retard sur la plupart des autres pays industrialisés, y compris les États-Unis et l’Australie, quant au recours à ces instruments économiques, notamment aux incitatifs fiscaux. L’examen par l’OCDE des performances environnementales du Canada (2004) indique :

« Le gouvernement devrait préciser clairement que les subventions et les incitatifs fiscaux ne sont que des outils provisoires et que les démarches volontaires devraient s’accompagner d’un usage plus conventionnel des règlements (par exemple, les limites à la consommation d’essence par les automobiles, et la promotion de carburants propres) et des instruments économiques. »¹

Le premier pas le plus indiqué pour *harmoniser la politique fiscale du Canada et la consommation durable des ressources naturelles ainsi que la santé humaine et environnementale, concernerait les sables bitumineux*. Il faudrait niveler les avantages de ceux-ci comparativement à d’autres sources d’énergie en ramenant le taux de réduction pour amortissement accéléré (100 %) qui s’applique actuellement aux projets de sables bitumineux à un taux compatible avec celui du gaz naturel et du pétrole conventionnel (25 %). Transférer les programmes d’aide à l’exploitation des mines au recyclage des métaux serait un autre important pas dans cette direction.

La mesure la plus efficace pour harmoniser l’économie du Canada avec l’environnement serait d’accorder un prix à la pollution par les gaz à effet de serre. Pour ce faire, un moyen de première importance serait de *réduire les émissions industrielles de GES par un système de cibles de réduction des émissions et d’échange de crédits* comprenant des permis vendus aux enchères. Toutes les recettes ainsi générées (après déduction de coûts administratifs modestes) pourraient être affectées à des activités additionnelles de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la réduction des impôts sur le revenu des Canadiens.

Deux grandes possibilités pour aider individuellement les Canadiens à réduire leur consommation énergétique, et donc à économiser, sont *l’énergie verte (éco-incitatif à l’achat d’appareils électroménagers Energy Star)* et *la conduite verte (virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction)*. Ces deux propositions utilisent des instruments économiques de marché pour offrir aux citoyens des incitatifs financiers à l’achat et à l’utilisation de produits à faible consommation d’énergie. Grâce à *l’énergie verte*, les acheteurs d’appareils à haut rendement énergétique recevraient des remises tandis que les acheteurs d’appareils à faible rendement paieraient une faible taxe. Ainsi, un léger rajustement fiscal de prix contribuerait à accroître l’efficacité énergétique de centaines de milliers de Canadiens.

Toutes les *propositions en italique* sont décrites en détails dans le présent document.

Afin de mesurer les progrès tangibles dans ce domaine, le gouvernement devrait s’engager à établir des indicateurs de mesure de l’intégration des coûts et avantages du cycle de vie dans le prix des biens, services et activités, tant à l’échelon du commerce de détail que dans l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement. Dans le même ordre d’idée, ces mesures devraient indiquer les avantages de coûts corrélés pour les biens, services et activités ayant un impact sur le cycle de

¹ OCDE (2004) : Examen par l’OCDE des performances environnementales du Canada, p. 193.

vie plus positif que leurs concurrents; ainsi que les avantages concurrentiels pour les entreprises qui sont des leaders environnementaux dans l'amélioration des impacts du cycle de vie associés à leurs opérations. Le gouvernement devrait en outre s'engager à améliorer ces mesures de façon continue et se fixer des objectifs à cet effet.

Bien que de telles mesures puissent être imprécises au début, elles pourraient être renforcées avec le temps. Elles fourniraient une mesure de plus en plus intéressante de l'efficacité du gouvernement à stimuler une économie qui représente véritablement l'ensemble des coûts et avantages dans les prix et à offrir des incitatifs financiers au mérite aux personnes et aux entreprises qui ouvrent la voie à un avenir plus sain.

À mesure que l'économie canadienne intégrera les facteurs environnementaux dans les prix, elle deviendra plus efficace en matière de ressources naturelles et plus concurrentielle sur le plan international. Elle facilitera aussi la diminution des impôts grâce à la diminution du développement énergétique et des coûts de la santé. Elle laissera entre autres à nos enfants des ressources plus durables ainsi que de l'air, de l'eau et des sols plus sains.

Recommandations prioritaires

Énergies renouvelables et efficacité énergétique : adopter une stratégie globale.....	15
La vallée du Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest :	
Soutenir la santé des écosystèmes, de l'économie et des collectivités	21
<i>Loi sur les espèces en péril</i> : remplir son mandat.....	24
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> : renforcer son application	28
Sables bitumineux : niveler les avantages comparativement à d'autres sources d'énergie	32

Énergies renouvelables et efficacité énergétique : adopter une stratégie globale

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Accélérer la croissance dans le secteur des énergies renouvelables et celui de l'efficacité énergétique par la mise en œuvre d'une vaste stratégie nationale comprenant les quatre mesures fiscales suivantes :

- 1) des incitatifs accrus à la production d'énergie renouvelable;
- 2) des transferts additionnels aux provinces et aux municipalités en vue d'investissements dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable;
- 3) un appui continu aux programmes d'amélioration des immeubles;
- 4) des mesures fiscales de soutien à l'élimination progressive de l'éclairage inefficace d'ici 2015.

La CBV souligne que ces recommandations font partie de la recommandation d'une stratégie nationale à l'égard de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Pour mieux comprendre comment ces mesures contribuent à un plan d'ensemble, voir la section « Stratégie nationale » ci-dessous.

Investissements requis

5 milliards de dollars sur huit ans (2007-2014)

Avantages pour les Canadiens

- Fournir un approvisionnement énergétique sûr et fiable.
- Réduire la vulnérabilité à la volatilité des prix des énergies conventionnelles.
- Limiter les coûts additionnels pour l'économie que représentent les prix élevés des carburants fossiles.
- Développer un secteur de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique concurrentiel et permettant de capitaliser sur les secteurs énergétiques qui affichent la croissance la plus rapide dans le monde².
- Accroître l'accès des entreprises canadiennes aux nouveaux marchés d'exportation.
- Créer des emplois significatifs et dispersés géographiquement dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Réduire la pollution nocive de l'air et de l'eau causée par la combustion de carburants fossiles.
- Protéger le climat en réduisant la pollution par les gaz à effet de serre dus aux combustibles fossiles.

² La technologie énergétique qui connaît la croissance la plus rapide dans le monde est le photovoltaïque connecté au réseau, qui a connu une croissance de 60 % par année entre 2000 et 2004. L'énergie éolienne a connu une croissance de 28 % par année au cours de la même période. Source : REN21 Renewable Energy Policy Network. 2005. "Renewables 2005 Global Status Report." Washington, DC: Worldwatch Institute.

Contexte et justification

Le moyen le plus efficace pour nettoyer l'atmosphère du Canada, protéger la santé des Canadiens et respecter nos responsabilités en matière de changements climatiques est de maximiser l'efficacité énergétique et de soutenir le passage à l'énergie renouvelable. Les mesures d'efficacité énergétique et les sources renouvelables d'énergie réduisent les émissions atmosphériques polluantes; ont des retombées positives sur l'utilisation de l'eau et du sol; améliorent la sécurité énergétique et le contrôle local; fournissent de l'emploi et des possibilités économiques dans toutes les régions du pays et préparent les entreprises et les consommateurs pour l'inévitable abandon progressif des carburants fossiles.

Le Canada doit donc faire de l'efficacité énergétique la pierre angulaire de sa politique énergétique, et de l'énergie renouvelable, son principal intérêt. En travaillant à l'établissement d'une stratégie globale relative aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique en collaboration avec les provinces et les parties intéressées, le Canada est en mesure d'accélérer la croissance de ces importants secteurs industriels. Ceux-ci contribueront à une sécurité énergétique accrue et à la protection de notre climat, de notre atmosphère et de notre eau.

La vision de la Coalition d'une stratégie nationale en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique est décrite à la fin de cette recommandation. La Coalition a déterminé quatre mesures fiscales stratégiques qui méritent une attention toute particulière relativement au budget fédéral 2007.

Recommandations détaillées relatives au budget 2007

Prendre des mesures stratégiques afin d'accélérer la croissance dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique par les moyens suivants :

1. Accroître et élargir l'aide à l'énergie renouvelable par des incitatifs à la production.

La Coalition du budget vert recommande qu'un nouveau programme intégré d'encouragement à la production, applicable aux technologies génératrices d'électricité et de chaleur ayant peu d'incidence sur l'environnement, soit mis en œuvre en augmentant le soutien à la production d'énergie renouvelable, ayant peu d'incidence sur l'environnement au Canada, à un total de 12 000 MW d'ici 2013³. Un tel programme constituerait une amélioration et remplacerait le programme actuel Encouragement à la production d'énergie éolienne de 4000 MW et le projet de programme Encouragement à la production d'énergie renouvelable de 1500 MW.

Ce programme :

- 1) s'appliquerait aux technologies génératrices d'énergie renouvelable et de chaleur ayant peu d'incidence sur l'environnement;
- 2) réserverait des fonds spécifiques à chaque technologie;

³ Une analyse de la coalition Clean Air Renewable Energy (CARE) indique qu'un tel incitatif soutiendrait 6500 MW de nouvelle capacité à un coût de 2,1 milliards de dollars, entre 2009 et 2014.

- 3) appliquerait un taux de soutien variable selon les technologies, qui serait fondé sur les besoins du marché pour chaque technologie.

Pour les grands projets, le soutien devrait prendre la forme d'un encouragement à la production versé au prorata de la production d'énergie renouvelable et de chaleur. Pour les petits projets, un encouragement ponctuel unique aux fabricants ou aux distributeurs pour l'immobilisation devrait être versé en fonction du rendement normalisé de l'équipement.

Budget : 2,5 milliards de dollars sur 8 ans (2007-2014)

2. Accroître les transferts aux provinces et aux municipalités en vue d'investissements dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.

La Coalition du budget vert recommande que des augmentations réservées soient incluses dans les transferts fédéraux aux provinces et aux municipalités, dans le but d'investir dans :

- des logements à prix modique éconergétiques (500 millions de dollars);
- des plans énergétiques communautaires et des méthodes de financement novatrices;
- le transport en commun et le transport urbain de passagers;
- la réduction de l'énergie utilisée dans le domaine des véhicules personnels et de transport de marchandises;
- la réduction de la circulation de marchandises et le transfert du transport des marchandises et des modes de transport personnels visant une amélioration de l'efficacité;
- la conception urbaine visant à réduire la demande de transport;
- la planification énergétique communautaire municipale et des méthodes de financement novatrices, par la prolongation du programme Fonds verts.

Budget : 2 milliards de dollars sur 3 ans

3. Continuer d'appuyer les programmes d'amélioration énergétique des immeubles.

La Coalition du budget vert recommande la poursuite des grands programmes fédéraux de modernisation des bâtiments qui obtiennent du succès, notamment ÉnerGuide pour les maisons et ÉnerGuide pour les bâtiments existants (pour les bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels). Le rôle du gouvernement fédéral devrait également englober le maintien des programmes nationaux d'étiquetage et d'assurance de la qualité, ainsi que des incitatifs financiers offerts aux propriétaires de maisons et d'édifices. L'objectif poursuivi serait de faire de la modernisation des bâtiments une priorité nationale et que la plupart des édifices soient modernisés sur une période de dix ans. Une attention particulière devrait être accordée à l'aide à la rénovation énergétique des logements à prix modique et des petites et moyennes entreprises (voir les transferts provinciaux et municipaux ci-dessus pour la recommandation sur le logement à prix modique).

Budget :

ÉnerGuide pour les maisons (existantes) :

500 millions de dollars sur cinq ans;

ÉnerGuide pour les bâtiments (existants) :

300 millions de dollars sur cinq ans.

4. Adopter des mesures fiscales visant à soutenir l'élimination progressive de l'éclairage inefficace d'ici 2015.

Une initiative de collaboration nationale stratégique en matière d'éclairage visant à éliminer progressivement l'éclairage inefficace d'ici 2015 a été créée par les gouvernements fédéraux et provinciaux, l'industrie de l'éclairage et les services d'électricité. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral de soutenir cette initiative sans tarder par des mesures fiscales ou autres, y compris la création d'un régime de crédit d'impôt à long terme applicable à l'équipement à haut rendement.

Budget : Un budget de cinq ans devrait être élaboré en collaboration avec d'autres partenaires de l'Initiative stratégique en matière d'éclairage.

Politiques complémentaires et de remplacement

La Coalition du budget vert recommande que les mesures additionnelles suivantes soient prises en compte dans le budget 2007, en raison de leur capacité à soutenir les stratégies décrites ci-dessus en accélérant la croissance dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction. Cette proposition, inspirée d'une mesure qui a été introduite et bien reçue au Royaume-Uni, inciterait les employés à utiliser des véhicules de fonction plus éconergétiques en transférant une partie du fardeau fiscal des voitures vertes aux voitures énergivores. (Voir les recommandations permanentes, plus loin dans ce document, pour plus de détails.)

Passer à l'énergie verte : éco-incitatif à l'achat d'appareils électroménagers Energy Star. Cette initiative réduirait la consommation d'énergie des appareils électroménagers au Canada. En offrant une remise de 6 % sur les appareils répondant aux critères Energy Star et en imposant une taxe de 6 % sur les autres appareils, cette proposition fait appel à des instruments politiques à coûts neutres afin d'éliminer l'écart de prix entre les appareils efficaces et ceux qui ne le sont pas. (Voir les recommandations permanentes, plus loin dans ce document, pour plus de détails.)

Éliminer les restrictions de la classe 43.1 sur les technologies solaires. La classe 43.1 offre un amortissement accéléré applicable à de nombreuses technologies des énergies renouvelables. Cependant, les restrictions imposées à l'énergie solaire à la classe 43.1 éliminent environ 90 % des applications de l'énergie solaire. La Coalition du budget vert recommande que les restrictions quant à la taille des systèmes photovoltaïques de la classe 43.1, ainsi que les restrictions d'application aux chauffe-eau à l'énergie solaire et aux systèmes de chauffage de l'aire à l'énergie solaire soient retirées.⁴

Établir un programme de 100 000 toits solaires (modules photovoltaïques). Dans le cadre de cette initiative, des modules photovoltaïques pourraient être installés sur une période de dix ans dans tout le Canada, pour une production totale de 200 MW, ce qui inciterait les propriétaires de

⁴ Voir www.canrea.ca pour plus de détails.

maison à s'engager directement dans la gestion de leurs propres coûts d'électricité. Le coût de ce programme est estimé entre 416 et 460 millions de dollars sur une période de dix ans ou plus.⁵

Achats fédéraux : Prendre l'engagement que 20 % de tous les appareils chauffants achetés pour les besoins du gouvernement fédéral proviendront de sources d'énergie renouvelables de type « chauffage vert » (chauffe-eau à l'énergie solaire, murs solaires, biomasse et énergie géothermique). Prendre l'engagement de consacrer au moins 10 % des achats gouvernementaux à l'énergie verte de sources solaires photovoltaïques.⁶

Pour contrebalancer le coût de mise en œuvre de ces stratégies touchant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, des sommes substantielles pourraient être générées en réduisant la généreuse déduction pour amortissement accéléré (DAA) dont bénéficie l'industrie des sables bitumineux pour la ramener à un niveau comparable à celui des industries du pétrole classique et du gaz naturel. (*Voir Sables bitumineux : niveler les avantages comparativement à d'autres sources d'énergie, plus loin dans ce document, pour plus de détails.*)

L'application de *cibles d'émissions réglementées et d'un système d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre* (GES) à l'industrie lourde, au transport aérien intérieur et à d'autres grandes sources d'émissions est un autre excellent moyen de réduire les GES tout en générant des avantages économiques et environnementaux intégrés. (*Voir les recommandations permanentes, plus loin dans ce document, pour plus de détails.*)

Stratégie nationale

Pour que les recommandations ci-dessus produisent le maximum d'avantages, le Canada doit mettre au point simultanément une stratégie nationale globale de soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral fasse de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables des priorités canadiennes. Elle recommande que le gouvernement fournisse le financement ou les incitatifs stratégiques nécessaires à cet effet et/ou qu'il élimine les barrières, de manière à favoriser la pleine réalisation des avantages d'une pénétration accrue des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans l'économie canadienne, notamment l'accès à l'air pur et à la sécurité énergétique ainsi qu'à la limitation des dangereux niveaux de changements climatiques.

Outre les recommandations fiscales ci-dessus, une stratégie nationale devrait contenir les éléments essentiels, réglementaires et politiques qui suivent. La Coalition du budget vert estime que le gouvernement fédéral doit, sans tarder :

1. établir des objectifs ambitieux, à court et à long termes, en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Le gouvernement fédéral, conjointement avec des forums multilatéraux, devrait établir ces objectifs en 2007;
2. élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national en collaboration avec les provinces et les territoires, et établir les organismes de coordination conjoints appropriés;
3. se servir de la *Loi sur l'efficacité énergétique* pour hausser les normes de rendement actuelles de l'équipement et appliquer les valeurs optimales existantes en Amérique du

⁵ Voir www.cleanairrenewableenergycoalition.com pour plus de détails.

⁶ Voir www.canrea.ca pour plus de détails.

Nord ainsi qu'étendre les normes juridiques à tout équipement fonctionnant à d'autres types d'énergie, y compris les automobiles et les petits camions. Les normes de performance devraient être examinées et mises à jour selon un cycle de trois ans. L'initiative « 1 Watt » de l'Agence internationale de l'énergie devrait aussi être adoptée par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique*;

4. soutenir la réglementation des codes provinciaux de l'énergie en mettant régulièrement à jour les codes nationaux types en matière de maisons et de bâtiments, et inclure ces exigences dans le Code national du bâtiment du Canada d'ici 2008. Le gouvernement fédéral devrait aussi continuer à étendre l'étiquetage « hors pair » (par exemple, Energy Star) aux appareils, aux bâtiments et aux véhicules;
5. augmenter le budget et la portée des principaux programmes de renforcement de capacités et d'assurance de la qualité (comme ÉnerGuide pour les maisons, ÉnerGuide pour les bâtiments existants, Energy Star, PEEIC, Initiative des Innovateurs énergétiques industriels) afin de capitaliser sur l'importante somme de connaissances, d'expérience et de reconnaissance de marque qu'ils ont acquise depuis plus d'une décennie. Ces programmes efficaces ont besoin d'un financement accru et stable pour accroître la pénétration des pratiques et des techniques éconergétiques dans leurs secteurs de marché respectifs;
6. respecter les engagements pris par le Canada au Sommet du G8 de 2006 en Russie en fournissant les ressources suffisantes à une pleine participation des gouvernements, des entreprises et des organismes non gouvernementaux canadiens à cette initiative mondiale;
7. mettre immédiatement en œuvre une stratégie d'achat de technologies efficaces pour tous les édifices appartenant au gouvernement ou loués par celui-ci, mettant l'accent au cours de la première année sur l'achat de produits à haut rendement énergétique dans les domaines de l'éclairage, de la climatisation et des véhicules automobiles.

Voir <http://www.greenbudget.ca/2007p/4.html> pour une description détaillée d'une stratégie nationale (en anglais).

Contacts :

Roger Peters, L'Institut Pembina
819-483-6288, poste 22, rogerp@pembina.org

Marlo Raynolds, L'Institut Pembina
403-269-3344, poste 113, marlor@pembina.org

Stephen Hazell, Le Sierra Club du Canada
613-241-4611, shazell@sierraclub.ca

Pierre Sadik, La Fondation David Suzuki
613-594-5845, psadik@davidsuzuki.org

La vallée du Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest : Soutenir la santé des écosystèmes, de l'économie et des collectivités

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Investir dans un réseau de zones protégées et des projets de conservation par l'entremise de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest, des projets de parcs nationaux et des plans régionaux d'utilisation du territoire, avant toute autorisation de projets d'envergure, tels que l'éventuel Projet gazier Mackenzie, afin de soutenir la santé des écosystèmes, des collectivités et de l'économie dans la vallée du Mackenzie et les régions voisines des Territoires du Nord-Ouest.

Investissement requis

25 millions de dollars sur cinq ans, et ensuite **4 millions de dollars** annuellement.

Avantages pour les Canadiens :

Soutenir, dans la vallée du Mackenzie et dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) :

- un milieu économique stable favorable à l'industrie engendrant moins de conflits d'utilisation du sol, par la création d'un climat de certitude quant aux options d'utilisation du sol;
- une économie diversifiée offrant de meilleures possibilités touristiques;
- des collectivités saines dotées pouvant poursuivre leurs pratiques d'exploitation traditionnelle du territoire et d'autres activités culturelles;
- la préservation de l'eau de bonne qualité et de l'air pur;
- la préservation des populations animales en santé et la protection de l'habitat d'espèces en péril telles que le caribou des bois;
- la préservation des paysages naturels interconnectés permettant aux espèces et aux écosystèmes de se déplacer pour s'adapter aux changements climatiques.

Contexte et justification :

Le fleuve Mackenzie est le plus long cours d'eau du Canada. Son bassin versant de 1,8 million de kilomètres carrés draine le cinquième du pays. Le Mackenzie coule en direction nord-ouest depuis le Grand lac des Esclaves en traversant la forêt boréale toujours intacte des T. N.-O. jusqu'à la mer de Beaufort. Cette région éloignée, en grande partie sans routes, abrite les peuples Dene, Inuvialuit et Métis depuis des millénaires. Elle abrite des centaines d'espèces d'oiseaux, des hardes de caribou parmi les plus importantes au monde et une grande diversité d'autres espèces.

Le Canada, le gouvernement des T. N.-O., les Premières Nations, les groupes voués à la conservation et l'industrie se sont tous engagés à travailler ensemble afin d'achever la mise en place d'un réseau de zones protégées dans les T. N.-O. et dans la région de la vallée du Mackenzie. Depuis plus d'une décennie, les communautés ont travaillé à la planification de zones protégées dans le cadre de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest (SZP), de leurs plans régionaux d'utilisation du territoire et de leur travail direct au Service canadien de la faune et à Parcs Canada.

Jusqu'ici, plus de 30 sites ont été proposés par les communautés, en collaboration avec des groupes de conservation, tous les niveaux de gouvernement et l'industrie. À ce jour, quelques-unes de ces zones seulement ont obtenu une protection temporaire, et aucune n'a encore obtenu de protection permanente. La SZP s'appuie sur la législation et les organismes existants pour protéger les sites, ce qui signifie que la désignation finale des zones protégées s'appuie sur le parrainage et les ressources du Service canadien de la faune, de Parcs Canada et du gouvernement des T. N.-O. Bien que le gouvernement fédéral ait promis 9 millions de dollars et que les organismes de conservation aient engagé 6 millions de dollars sur cinq ans dans le processus de la SZP, les organismes de parrainage ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer la protection et la gestion permanentes de ces zones.

En même temps, des projets de plans d'occupation du territoire ont été élaborés, ou le sont actuellement, en conformité avec les ententes existantes sur les revendications territoriales, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* et l'entente sur les mesures provisoires des Dehcho. Ces plans, mis au point conjointement par les communautés et les gouvernements, sont conçus pour servir de guides d'aménagement futur, mais doivent encore être achevés et approuvés dans les régions Dehcho et Sahtu de la vallée du Mackenzie.

Le développement industriel progresse à grands pas dans les T. N.-O., l'éventuel Projet gazier Mackenzie est à l'étude et d'importantes activités d'exploration minière et de développement sont en cours. Le gouvernement fédéral a investi dans des projets de développement industriel, mais des lacunes demeurent en termes d'investissement pour s'assurer que ce développement se fera correctement – pour veiller à ce que la santé à long terme des terres, de l'eau et des communautés du Nord ne soit pas compromise par des activités de développement économique.

Bien qu'il ait engagé 500 millions de dollars pour atténuer les répercussions socio-économiques de l'éventuel Projet gazier Mackenzie, le Canada n'a pas investi de façon équivalente pour assurer la santé écologique à long terme de la région. Actuellement, des pressions intenses en faveur du développement sont en train de renverser des années d'efforts visant à protéger des territoires d'une grande importance écologique et culturelle.

Moyennant un effort concerté du gouvernement fédéral, il est possible d'accélérer en même temps la mise en œuvre de la SZP, les plans régionaux d'utilisation du territoire et les initiatives de parc national. On s'assurera ainsi de protéger un réseau de terres dans les T. N.-O., et tout particulièrement dans la vallée du Mackenzie, pour des générations de Nordistes et de Canadiens en général.

Recommandation détaillée

Avant d'approuver un projet de développement de grande envergure tel que le Projet gazier Mackenzie, le gouvernement fédéral doit :

- 1) Investir 25 millions de dollars sur cinq ans pour :
 - a) établir 18 à 20 zones protégées dans le cadre de la SZP parrainée par Parcs Canada, le Service canadien de la faune et le gouvernement des T. N.-O.;
 - b) parachever les plans d'utilisation du territoire dans les régions Sahtu et Dehcho.

2) Par la suite, investir 4 millions de dollars par année pour la gestion à long terme des zones protégées, ainsi que pour la mise en œuvre et l'examen continu des plans d'utilisation du territoire.

Cet investissement servira à financer la mise en œuvre de la SZP et des plans régionaux d'utilisation du territoire avant et pendant tout développement industriel à grande échelle. Avant d'approuver tout projet de développement à grande échelle, le gouvernement fédéral doit prendre des mesures spécifiques à court terme, dont :

1. assurer la protection permanente de toutes les zones protégées potentielles actuellement en réserve intérimaire par décret, y compris Sahoyúé - ?ehdacho comme site historique national, Edehzhie comme réserve nationale de faune, ainsi que le bassin versant de la rivière Nahanni Sud et les régions de modelé karstique de la Nahanni comme réserve de parc national élargi;
2. fournir une protection intérimaire à toutes les zones protégées potentielles actuellement désignées par les communautés dans le cadre de la SZP, ainsi qu'à d'autres initiatives de zones protégées;
3. approuver le plan d'utilisation du territoire Dehcho et commencer la mise en œuvre de celui-ci, notamment la déclaration d'inaliénation intérimaire des terres désignées comme zones de conservation;
4. soutenir le prompt parachèvement du plan d'utilisation du territoire Sahtu, y compris un retrait intérimaire des terres désignées comme zones de conservation.

Avantages additionnels :

La mise en œuvre de cette recommandation aiderait le Canada à respecter de nombreux engagements nationaux et internationaux, dont :

1. la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest (SZP) : un engagement des gouvernements fédéral et territorial, en collaboration avec les Premières Nations, les groupes de conservation et l'industrie. Le Plan d'action de la vallée du Mackenzie est un plan quinquennal conçu pour mettre en œuvre la SZP dans la Vallée avant toute construction d'un éventuel pipeline dans cette région, contrebalançant ainsi le développement par la conservation;
2. les ententes sur les revendications territoriales globales;
3. la Convention internationale sur la biodiversité signée par le Canada en 1992, ainsi que le récent programme de travail sur les zones protégées de cette Convention;
4. un engagement vieux de plusieurs décennies de parachèvement du réseau des parcs nationaux;
5. la Convention du patrimoine mondial – le Canada a promis de protéger les sites du patrimoine mondial tels que la réserve de parc national Nahanni, pour le bénéfice de la communauté mondiale. La protection de l'ensemble du bassin versant de la Nahanni Sud est nécessaire pour respecter cet engagement.

Contacts :

Alison Woodley, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) 613-569-7226, poste 227, awoodley@cpaws.org

Lorne Johnson, WWF Canada, 613-232-8706, ljohnson@wwfcanada.org

Loi sur les espèces en péril : remplir son mandat

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Renouveler l'engagement du gouvernement canadien envers la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), par un investissement de 275 millions de dollars sur cinq ans, afin de permettre, pour la première fois, la mise en œuvre effective du mandat de la LEP. Il faudrait mettre principalement l'accent sur les moyens à fournir pour permettre aux équipes de rétablissement d'identifier les habitats essentiels à la stratégie de rétablissement; pour permettre aux ministères d'évaluer et d'approuver les désignations d'habitat essentiel; et pour prendre des mesures d'intervention accrues pour protéger les espèces en péril et leur habitat. Une évaluation indépendante des programmes fédéraux pour la protection des espèces en péril financée par le gouvernement fédéral a conclu que le gouvernement n'a pas suffisamment structuré et subventionné ces programmes pour répondre à ses engagements internationaux et à ses échéances obligatoires.

Investissement requis

275 millions de dollars sur cinq ans (2007-2011)

Avantages pour les Canadiens

- Sauvegarder le patrimoine biologique du Canada et améliorer conséquemment la santé des écosystèmes.
- Faire participer les Canadiens directement à des activités d'intendance locales au bénéfice des espèces en péril.
- Identifier et protéger l'habitat essentiel des espèces en péril, une mesure essentielle sur la voie du rétablissement des espèces.
- Protéger les espèces en péril et leur habitat essentiel en temps utile, réduisant ainsi la nécessité d'intervenir plus tard par des méthodes plus coûteuses.

Contexte et justification

Le déclin et la disparition d'espèces est un problème mondial, et le taux actuel de disparition d'espèces nous place au cœur d'une crise d'extinction majeure. En très grande majorité, ces déclins et disparitions d'espèces découlent de l'activité humaine, notamment de facteurs tels que la perte d'habitat, la pollution, la surexploitation et les changements climatiques.

La Liste rouge des espèces en péril de l'Union mondiale pour la nature de 2006 indique au total 16 119 espèces menacées d'extinction (sur la faible proportion d'espèces ayant été effectivement évaluées). Cette liste d'espèces menacées compte un amphibien sur trois dans le monde, près de la moitié de toutes les tortues d'eau douce, un mammifère sur quatre et une espèce d'oiseaux sur huit.⁷

Le Canada n'est pas à l'abri de la crise actuelle d'extinction. Devant ce défi, le gouvernement canadien a ratifié la Convention sur la biodiversité (CBD) de 1992, qui comprenait un engagement à adopter une législation pour la protection des espèces en péril. Or, bon nombre de nos espèces sont toujours en danger – en 2006, 13 espèces avaient été évaluées comme éteintes et 22 espèces avaient disparu au Canada. Plus de 500 espèces évaluées par le Comité sur le statut

⁷ UICN 2006. Liste rouge des espèces menacées. Téléchargée le 27 juillet 2006.

des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) avaient reçu le statut d'espèces en péril. Pour répondre à son engagement en vertu de la CBD, le gouvernement canadien a imaginé une stratégie en trois volets pour la protection des espèces en péril, composée de l'*Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril* qui a été appuyé par les provinces et les territoires, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et le Programme de conservation et de gestion de l'habitat. Entrée en vigueur en 2003, la LEP a pour objectif d'empêcher les espèces animales de disparaître. Elle prévoit, à cette fin, le rétablissement des espèces animales qui sont disparues, en danger de disparition ou menacées en raison de l'activité humaine, et la gestion des espèces préoccupantes afin d'empêcher qu'elles ne deviennent en danger de disparition ou menacées. La LEP établit des interdictions contre toute atteinte faite aux espèces en péril, la protection des habitats et des obligations à l'égard de la planification du rétablissement et de l'identification des habitats essentiels. Elle contient également une disposition visant à permettre la protection d'urgence des espèces et des habitats. Environnement Canada, l'Agence Parcs Canada et le ministère des Pêches et des Océans sont responsables de la mise en œuvre de la LEP.

Défis de la mise en œuvre – planification du rétablissement et identification des habitats essentiels

L'entrée en vigueur de la LEP s'est effectuée progressivement, les deux tiers des articles de la Loi entrant en vigueur en juin 2003, et les articles concernant les interdictions et l'application de la Loi entrant en vigueur à leur tour en juin 2004. Cette approche avait pour but de permettre au gouvernement du Canada d'élaborer des politiques, des programmes et des réglementations avant l'entrée en vigueur de l'ensemble des articles de la Loi.

Une évaluation des programmes fédéraux pour la protection des espèces en péril indépendante, financée par le gouvernement fédéral et menée par Stratos Inc., a conclu qu'Environnement Canada ne s'est pas structuré de manière appropriée pour bien répondre à ses obligations et ses engagements en vertu de la Loi. Une approche entièrement coordonnée et cohérente sur le plan fédéral n'est pas encore en vue. Le gouvernement pourrait courir des risques considérables du fait qu'il ne remplit pas ses responsabilités envers les peuples autochtones. Les lacunes en matière de ressources et de capacité existent aussi dans plusieurs secteurs et entraînent des risques juridiques pour le gouvernement canadien.

Parmi les principaux défis relatifs à la mise en œuvre de la LEP, notons :

1. Le non-respect des échéances obligatoires pour la création de stratégies de rétablissement. Au 29 septembre 2006, seulement 23 des stratégies de rétablissement sur les 133 qui étaient dues, étaient inscrites au registre de la LEP. Ces stratégies constituent un instrument clé du rétablissement des espèces en péril puisqu'elles identifient l'habitat essentiel des espèces ou établissent des échéances d'étude à cet effet.
2. La non-identification de l'habitat essentiel des espèces en péril dans le cadre des stratégies de rétablissement. Jusqu'ici, sur les 23 stratégies de rétablissement inscrites au registre de la LEP, seulement trois identifient l'habitat critique de l'espèce, et elles l'identifient partiellement. Or, ce n'est qu'une fois l'habitat essentiel d'une espèce officiellement identifié que les interdictions de la LEP à l'égard de la destruction de l'habitat essentiel d'une espèce s'appliquent.

3. Le non-achèvement des documents politiques clés. Dans l'évaluation indépendante de Stratos Inc., on notait :

« Lorsque les provinces et territoires dirigent des efforts de planification en vue du rétablissement d'une espèce, ils semblent réticents à identifier un habitat essentiel sur des terres non fédérales jusqu'à ce que le cadre politique de base soit clarifié (par exemple : compensation, protection réelle, identification de l'habitat essentiel, etc.). »⁸

Ainsi, pour que la LEP puisse jouer pleinement son rôle et protéger les espèces en péril et leur habitat essentiel, les stratégies de rétablissement doivent être finalisées et les habitats essentiels doivent être identifiés sans tarder et de manière scientifiquement rigoureuse et exacte. Un tel exercice occupera, au cours des prochaines années, une part importante de l'effectif des diverses équipes de rétablissement des espèces, ainsi que des principaux ministères responsables de la LEP. Les activités de mise en œuvre sur le terrain exigeront des ressources humaines additionnelles afin que la délimitation des habitats essentiels se traduise par la protection réelle des espèces en péril.

Recommandation détaillée

Un réinvestissement fédéral est essentiel pour que la *Loi sur les espèces en péril* soit mise en œuvre de façon rigoureuse, opportune et efficace. Bien que les trois ministères fédéraux responsables de la LEP disposent d'un financement minimal de base alloué à cet effet (actuellement 45 millions de dollars par an distribués entre Environnement Canada, l'Agence Parcs Canada et le ministère des Pêches et des Océans), le financement additionnel alloué pour la mise en œuvre de la Loi (30 millions de dollars par an) sera épuisé en 2006-2007. L'évaluation indépendante des programmes fédéraux pour les espèces en péril a conclu que « le respect partiel des livrables du programme par les ministères sera d'autant plus compromis si le financement diminue » comme cela est prévu. La Coalition du budget vert appuie la prolongation et l'augmentation du niveau actuel de financement si des mesures claires sont prises pour répondre aux défis de la mise en œuvre de la LEP qui sont décrits brièvement ci-dessus.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada renouvelle son engagement envers la mise en œuvre efficace de la *Loi sur les espèces en péril* en 2007 par un investissement de 275 millions de dollars sur cinq ans (2007–2011) au bénéfice d'Environnement Canada, de Parcs Canada et du ministère des Pêches et des Océans. Ce financement devrait servir en priorité à : fournir des ressources considérables aux équipes de rétablissement afin d'identifier, au stade de la stratégie de rétablissement, les habitats essentiels à la survie et au rétablissement des espèces; assurer des ressources scientifiques ministérielles suffisantes pour examiner et approuver les désignations d'habitat essentiel; compléter les principaux documents de politiques de base; et augmenter les ressources ministérielles de mise en œuvre afin de veiller au respect des interdictions de la LEP qui protègent les espèces et leur habitat essentiel.

⁸ Formative Evaluation of Federal Species at Risk Programs, rapport final, juillet 2006, p. 34.

Politiques complémentaires et de remplacement

Le gouvernement pourrait entreprendre et finaliser des ententes bilatérales avec les provinces en vertu de l'*Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril* afin de fournir une solide protection aux espèces en péril, selon la liste fédérale, et à leur habitat sur des terres non fédérales.

Contacts :

Sarah Wren
Nature Canada
613-562-3447, poste 300
swren@naturecanada.ca

Gillian McEachern
Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
416-938-6032
gmceachern@cpaws.org

Rachel Plotkin
Fondation David Suzuki
800-453-1533
rplotkin@davidsuzuki.org

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : renforcer son application

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Investir davantage de ressources dans l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). En effet, la mise en pratique de cette importante mesure d'intervention laisse grandement à désirer. L'exposition croissante aux substances toxiques présentes dans l'air et l'eau constitue une grande menace pour la santé humaine, en particulier celle des enfants. L'imposition d'une taxe sur les substances toxiques permettrait à la fois d'alimenter en permanence un fonds destiné à l'application de la LCPE et de freiner l'utilisation, la production et le rejet de substances toxiques

Investissement requis

300 millions de dollars par année, en commençant par **100 millions** la première année et en augmentant pour atteindre **300 millions de dollars** la troisième année. Une partie de ces fonds pourraient être générés par l'imposition d'une taxe sur les substances toxiques.

Avantages pour les Canadiens

- Promouvoir la prévention de la pollution.
- Contribuer à protéger la santé humaine et à réduire les coûts de santé publique.
- Créer de l'emploi dans la recherche, le développement et l'application de meilleures pratiques de contrôle des émissions et pratiques industrielles.
- Diminuer le coût (pour le gouvernement, les collectivités et l'industrie) du nettoyage et de la remise en état de l'environnement, ainsi que la perte de « services écologiques » comme la qualité de l'eau.

Contexte et justification

Les Canadiens sont exposés tous les jours à des produits chimiques toxiques présents dans l'air, l'eau et la terre, ainsi que dans les aliments et les produits de consommation courante. Or, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ne fonctionne pas. Malgré l'engagement fédéral de protéger les Canadiens contre les substances toxiques par la prévention de la pollution, il n'existe pas encore de réglementation relative à la plupart des substances déclarées toxiques dans le cadre de la LCPE.

C'est pourquoi le Canada a pris du retard dans l'adoption de mesures antipollution. Selon une étude récente sur les pays de l'OCDE⁹, le Canada se classe 29^e sur 29 pays industrialisés quant au rejet de composés organiques volatils, 27^e sur 28 pour les oxydes de soufre, 26^e sur 28 pour les oxydes d'azote, 28^e sur 28 pour le monoxyde de carbone, 12^e sur 14 pour les substances nuisibles à la couche d'ozone et 27^e sur 29 pour les gaz à effet de serre. Une comparaison récente entre des sites industriels canadiens et américains des Grands Lacs a démontré que les usines des sites canadiens émettaient 93 % de plus de polluants atmosphériques potentiellement

⁹ Gunton, T.I. (2005). *The Maple Leaf in the OECD: Comparing Progress Toward Sustainability*. Fondation David Suzuki et Sustainable Planning Research Group, School of Research and Environmental Management, Simon Fraser University.

cancérogènes et près de quatre fois plus de polluants pouvant avoir des effets nocifs sur le système reproducteur ou le développement.¹⁰

L'*Ontario Medical Association* a évalué de façon conservatrice que deux polluants atmosphériques, l'ozone des basses couches de l'atmosphère et les contaminants particulaires, sont responsables de plus de 5800 décès prématurés en Ontario chaque année, de plus de 16 800 hospitalisations, de près de 60 000 consultations en salle d'urgence et de plus de 29 millions de congés pour maladie bénigne. Cela coûte à l'Ontario près d'un milliard de dollars par année.¹¹

L'asthme chez les enfants a quadruplé, entraînant des coûts économiques et sociaux de la même ampleur. Chez les enfants, l'asthme est la première cause d'hospitalisation et d'absentéisme à l'école. Au moins un tiers de toutes les dépenses en santé pour les enfants en Ontario est consacré à son traitement.¹²

Aux États-Unis, la recherche indique qu'en prévenant l'exposition à la pollution, on réaliserait des économies massives en santé, en productivité humaine et en coûts sociaux. Une étude a estimé que 54,9 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour soigner des maladies d'origine environnementale chez les enfants américains¹³, dont 9,2 milliards pour des atteintes cérébrales (déficit intellectuel, retard mental, autisme et paralysie cérébrale), 43,3 milliards pour l'empoisonnement au plomb, 0,3 milliards pour les cancers infantiles et 2 milliards pour l'asthme infantile. Cette étude reposait sur des hypothèses conservatrices et excluait les coûts familiaux afférents et les complications ultérieures de ces maladies.

Même si la récente *Loi canadienne sur la qualité de l'air* imposera plus tard des règlements relatifs à huit importants contaminants atmosphériques, cela ne règlera pas le cas des milliers d'autres substances qui représentent des risques pour l'environnement et la santé. À cet égard, la capacité du gouvernement fédéral à remplir son mandat de contrôle des substances toxiques, comme la loi l'exige, est déficitaire, et elle l'est de plus en plus. Bien qu'Environnement Canada et Santé Canada aient endossé l'échéance prévue par la loi pour terminer la catégorisation des produits chimiques toxiques existants, on aura besoin d'un important engagement en termes de ressources pour gérer et éliminer les substances qui ont été jugées les plus nocives.

Nous avons également besoin d'accroître notre capacité de surveillance de la pollution. Par exemple, les exploitations minières ne sont pas tenues, en vertu de l'Inventaire national des rejets de polluants (l'INRP), de déclarer les rejets et les transferts de substances toxiques dans les bassins de retenue des résidus miniers et les terrils. Aux États-Unis, les exemptions applicables

¹⁰ Pollution Watch, février 2006. *Partners in Pollution: An Assessment of Continuing Canadian and United States Contributions to Great Lakes Pollution*, p. 12 (les données de l'étude ont été tirées du US Toxics Release Inventory et de l'Inventaire national canadien des rejets de polluants).

¹¹ Ontario Medical Association (2005). *The Illness Costs of Air Pollution: 2005-2006 Health and Economic Damage Estimates*. En ligne (en anglais) à : www.oma.org/phealth/ground.htm.

¹² Association pour la santé publique de l'Ontario (2005). *School Buses, Air Pollution and Children's Health*.

¹³ Landrigan et al (2002). *Environmental Pollutants and Disease in American Children : Estimates of Morbidity, Mortality and Costs for Lead Poisoning, Asthma, Cancer, and Developmental Disabilities*. *Environmental Health Perspectives* 110(7): 721-728.

aux secteurs du charbon et des mines de métaux ont été supprimées du *Toxics Release Inventory* (TRI) en 1998. Depuis, le secteur américain des mines de métaux s'est révélé la plus grande source de déversement sur place et à distance, ainsi que d'autres rejets de substances figurant au TRI, soit 27 % de tous les rejets déclarés en 2002.

Redevances sur la pollution imposées dans d'autres juridictions

D'autres pays ont appliqué avec succès des mesures de taxation de la pollution pour réduire les émissions toxiques. À titre d'exemple, en vertu de la disposition américaine du « Superfund Polluter », le pollueur doit payer notamment :

- une taxe sur le pétrole brut (9,7 cents par baril à l'achat);
- une taxe à l'achat de 42 produits chimiques toxiques, allant de 0,22 \$ à 10,13 \$ la tonne;
- une taxe sur l'importation de produits chimiques toxiques, applicable à 113 produits dangereux fabriqués à partir de produits chimiques visés par la taxe précédente;
- un impôt sur le revenu environnemental applicable aux profits des grandes entreprises (à un taux de 0,12 % sur les profits imposables dépassant deux millions de dollars; 12 \$ par tranche de 10 000 \$).

En outre, bon nombre d'États américains, y compris le Delaware, le Massachusetts, le New Jersey et le Rhode Island, taxent maintenant diverses substances toxiques pour financer les programmes de prévention de la pollution et la remise en état des sites contaminés.

Options relatives à d'éventuelles redevances sur les substances toxiques au Canada

Le Canada pourrait établir une redevance sur les substances toxiques rejetées et sur le transfert de polluants toxiques désignés en vertu de la LCPE. Ces redevances devraient aussi s'appliquer aux principaux contaminants atmosphériques ajoutés à la liste des substances toxiques de la LCPE, y compris les oxydes d'azote, les PM_{2,5} et PM₁₀, de même que les composés organiques volatils, et devraient être pondérées selon le niveau de toxicité de chaque substance.

Les meilleurs sujets potentiels de redevance sur les substances toxiques seraient les substances ayant été classées prioritaires en vertu du processus de catégorisation récemment complété, mais qui ne peuvent pas être éliminées immédiatement.

Cette redevance inciterait les entreprises à réduire l'usage, la production et le rejet des polluants spécifiques et à trouver des solutions plus sûres. Le résultat net constituerait un incitatif constant à la prévention de la pollution sur une base beaucoup plus large que la réglementation fédérale actuelle. Des redevances détaillées sur les substances toxiques permettraient aussi d'éviter des situations où des produits chimiques ciblés sont remplacés par d'autres plus dangereux et non visés par une redevance.

Recommandation

Le gouvernement devrait s'engager sans réserve à appliquer efficacement la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. La LCPE est un important instrument dont le potentiel de protection de la santé humaine et environnementale n'est pas réalisé par manque de ressources suffisantes.

Des ressources accrues devraient être affectées aux activités suivantes :

- administration et application des programmes;
- application de la LCPE, notamment sa Partie V, y compris le processus de sélection de la Liste intérieure des substances, au point de vue de la persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité, et application subséquente de mesures de gestion des substances toxiques;
- mesure, surveillance et analyse de la présence de substances toxiques dans notre environnement;
- un fonds de recherche sur la prévention de la pollution, insistant sur le cycle de vie des produits.

Le gouvernement devrait aussi examiner et supprimer les exemptions consenties au secteur minier relativement à l'obligation de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Étant donné l'ampleur des contributions potentielles aux rejets et aux transferts de matières polluantes dangereuses, de grands contaminants atmosphériques et de gaz à effet de serre, cette exemption constitue une grave lacune dans la structure de déclaration de l'INRP, surtout en ce qui concerne les rejets sur sites, susceptibles de causer la pollution de l'eau.

Une redevance sur les substances toxiques est une excellente façon de générer des fonds pour l'application de la LCPE et de décourager l'usage, la production et le rejet de substances toxiques.

Politiques complémentaires et de remplacement

Des échéances obligatoires devraient être adoptées et annoncées pour l'élimination progressive des produits chimiques les plus nocifs identifiés dans le cadre du processus de catégorisation.

Les produits de grande consommation devraient être explicitement soumis à l'application de la LPCE.

Un nouveau chapitre de la LPCE devrait porter sur les écosystèmes vulnérables comme les Grands Lacs et l'Arctique.

À l'instar de la nouvelle loi (REACH) de l'Union européenne qui l'exigera, le fardeau de la preuve de l'innocuité des substances devrait appartenir à l'industrie plutôt qu'au gouvernement. Actuellement, celui-ci doit faire la preuve qu'un produit chimique est dangereux avant de pouvoir prendre des mesures protectrices.

L'INRP devrait s'appliquer à une plus vaste gamme de polluants, y compris les rejets et les transferts de substances toxiques dans les bassins de retenue des résidus miniers et les terrils.

Contact:

Aaron Freeman, Environmental Defence
613-564-0007

Sables bitumineux : niveler les avantages comparativement à d'autres sources d'énergie

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Promouvoir l'énergie durable pour l'avenir du Canada en accordant à l'industrie des sables bitumineux un taux de déduction pour amortissement (DPA) conforme à la pratique habituelle dans le domaine pétrolier et gazier (25 %), en remplacement du taux de DPA accéléré actuel de 100 %. Le taux de DPA accéléré (DPAA) qui s'applique actuellement aux sables bitumineux est coûteux et inutile, compte tenu de l'avancement des connaissances techniques relatives aux sables bitumineux et des prix élevés du pétrole.

Valeur

Le ministère fédéral des Finances estime que les bénéficiaires de cet allègement fiscal pour l'industrie se situent entre 5 millions et 40 millions de dollars pour chaque tranche d'un milliard de dollars investis (budget de 1996)¹⁴.

Avantages pour les Canadiens

- Élimination des avantages fiscaux non mérités à l'exploitation des sables bitumineux.
- Avantages plus comparables entre les sables bitumineux et d'autres sources d'énergie telles que le pétrole conventionnel, le gaz naturel et les énergies renouvelables.
- Libération de fonds suffisants pour investir ailleurs.

Contexte et justification

Aux fins d'établissement de l'impôt, les projets de sables bitumineux sont assujettis aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'activité minière. En 1996, le gouvernement fédéral a étendu les règles fiscales applicables aux projets d'excavation des sables bitumineux aux projets de sables bitumineux en place¹⁵, de telle sorte que les deux types de projets de sables bitumineux soient traités de la même façon sur le plan fiscal. Les changements précisaient aussi que tous les investissements (qu'ils concernent de nouveaux projets ou l'expansion de projets existants) seraient traités de la même façon pour ce qui est de l'impôt sur le revenu.¹⁶ Lorsqu'une entreprise d'exploitation de sables bitumineux réalise un investissement de capital (tel qu'une dépense d'équipement ou une dépense associée à de nouveaux projets ou à des expansions de projet), elle peut utiliser le montant total de cette dépense (100 %) pour réduire le montant d'impôt qu'elle devrait payer jusqu'à concurrence des recettes tirées du projet. En d'autres termes, l'entreprise ne paie d'impôt fédéral que sur les recettes du projet une fois

¹⁴ Ketchum, Ken, Robert Lavigne et Reg Plummer. 2001. *Oil Sands Tax Expenditure*. Ministère des Finances (en anglais).

¹⁵ Le pétrole peut être produit à partir des sables bitumineux par une approche minière ou une approche in situ. On utilise l'approche minière lorsque les sables bitumineux reposent à moins de 75 mètres de la surface et que les sables bitumineux peuvent être excavés selon les techniques de la mine à ciel ouvert. L'approche in situ est utilisée lorsque les sables bitumineux se situent à plus de 75 mètres de la surface. Dans ce cas, on pratique des puits pour atteindre les sables bitumineux et on utilise la chaleur pour faciliter le mouvement des sables bitumineux vers les trous de forage, puis vers la surface.

¹⁶ Mitchell, Robert, Brad Anderson, Marty Kaga et Stephen Eliot. 1998. *Alberta's Oil Sands: Update on the Generic Royalty Regime*. Ministère de l'Énergie de l'Alberta, Unitar 183.

qu'elle en a soustrait *tous* ses coûts d'investissement.¹⁷ Ce taux de déduction pour amortissement accéléré (DPAA) est beaucoup plus élevé que celui dont bénéficient les entreprises productrices de pétrole classique ou de gaz naturel, lesquelles ne peuvent soustraire que 25 % de leurs coûts d'investissement.

En 2000, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a mené une étude sur le niveau de soutien gouvernemental aux investissements énergétiques au Canada. Il a découvert que le taux de déduction pour amortissement accéléré applicable aux sables bitumineux rend ces projets beaucoup plus attrayants qu'ils ne le seraient autrement. Il a conclu que le taux de déduction pour amortissement accéléré applicable aux sables bitumineux se traduit par un important allègement fiscal.¹⁸ Selon le Commissaire fédéral à l'Environnement et au Développement durable, cet encouragement incite les entreprises à continuer à dépenser et à profiter de ces réductions d'impôts courants ainsi qu'à repousser le jour où elles devront verser des impôts accrus.¹⁹

Le ministère fédéral des Finances estime que le profit découlant de cet allègement fiscal se situe entre 5 millions et 40 millions de dollars par tranche de 1 milliard de dollars investis.²⁰ Étant donné la somme des investissements de capitaux réalisés en 2005 (10 000 millions de dollars), et compte tenu des taux d'imposition réduits appliqués au secteur des sables bitumineux en 2003, 2004 et 2005,²¹ ces estimations se traduisent par une dépense relative à la DPAA pour les sables bitumineux de l'ordre de 42,9 millions à 343,6 millions de dollars pour cette seule année. En appliquant le même ordre d'estimation aux investissements de capitaux effectués dans le secteur des sables bitumineux entre 1997 et 2005, nous pouvons estimer que l'allègement fiscal total lié à la DPAA pendant cette période se situe entre 207 millions et 1,6 milliards de dollars (tableau ci-dessous).

Un récent rapport subventionné par l'Association canadienne des producteurs de pétrole estime que les recettes fiscales du gouvernement fédéral en provenance de l'industrie pétrolière et gazière diminueront de moitié d'ici deux ans. Il prédit qu'à partir d'un sommet de 5,1 milliards de dollars en 2005, les recettes fiscales provenant des revenus du secteur pétrolier et gazier chuteront à 2,4 milliards de dollars en 2008. Cette diminution est due en partie à la DPAA accordée aux sables bitumineux.²²

¹⁷ Commissaire à l'Environnement et au Développement durable. 2000. *Rapport du Commissaire à l'Environnement et au Développement durable*. Annexe A – Soutien gouvernemental aux investissements énergétiques.

¹⁸ Commissaire à l'Environnement et au Développement durable. 2000. *Rapport du Commissaire à l'Environnement et au Développement durable*.

¹⁹ Commissaire à l'Environnement et au Développement durable. 2000. *Rapport du Commissaire à l'Environnement et au Développement durable*.

²⁰ Ketchum, Ken, Robert Lavigne et Reg Plummer. 2001. *Oil Sands Tax Expenditure*. Ministère des Finances.

²¹ L'étude du ministère des Finances sur la dépense fiscale associée à la DPAA a été réalisée avant que le taux d'imposition pour ce secteur n'ait été réduit. Nous avons réduit les 5 millions et 40 millions de dollars qui selon nous représentent la différence entre le taux d'imposition en place de 1995 à 2002 (29,1 %) et ceux qui étaient en place en 2003 (27 %), 2004 (26 %) et 2005 (25 %).

²² Étude de l'Association canadienne des producteurs de pétrole et article paru dans le *Globe and Mail*, Patrick Brethour, 17 avril 2006, « Federal cut of oil taxes set to be sliced in half ».

Pendant ce temps, les entreprises de traitement des sables bitumineux qui reçoivent cette subvention significative récoltent simultanément d'énormes profits inattendus provenant des prix du pétrole (ceux-ci ont augmenté de 214 % entre 1997 et 2005). Par exemple, les bénéfices nets réalisés au cours du deuxième trimestre de 2005 ont été de 539 millions de dollars pour Imperial Oil, de 526 millions de dollars pour Shell Canada et de 345 millions de dollars pour Petro-Canada. En 2005, l'industrie pétrolière dans son ensemble a réalisé des profits nets de 28 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 59 % par rapport à 2003.²³

La DPAA appliquée au secteur des sables bitumineux constitue une généreuse subvention à caractère fiscal qui n'est plus nécessaire. Elle a été établie pour stimuler l'investissement et accroître la production à partir des sables bitumineux. Ce but a été atteint. Entre 1995 et 2002, l'investissement dans l'industrie des sables bitumineux a augmenté de 1649 % et la production a augmenté de 131 %. Au cours de la dernière décennie, le savoir-faire technique dans ce domaine s'est amélioré et les prix du pétrole ont augmenté (de plus de 200 %). Compte tenu de cette nouvelle réalité économique, la DPAA appliquée aux sables bitumineux n'est plus nécessaire, et la laisser en place coûte des milliards en recettes fiscales au gouvernement fédéral.

Investissement en capital et estimations de la dépense fiscale correspondante que constitue la DPAA appliquée aux sables bitumineux, de 1997 à 2005 (en millions de dollars)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Investissement annuel	1 900	1 500	2 400	4 200	5 900	6 700	5 000	5 000	10 000	43 800
Dépense fiscale (à 5 millions de dollars par tranche de 1 milliard de dollars de dépenses)	9,5	7,5	12,0	21,0	29,5	33,5	23,0	3,70	42,9	207
Dépense fiscale (à 40 millions de dollars par tranche de 1 milliard de dollars de dépenses)	76,0	60,0	96,0	168,0	236,0	268,0	185,5	221,6	343,6	1 655

La Coalition du budget vert estime que la DPAA appliquée aux sables bitumineux n'est pas justifiée et qu'en la réduisant à un niveau comparable à celui du pétrole classique et du gaz naturel, les économies réalisées peuvent être utilisées pour contribuer à diriger l'économie canadienne vers un avenir reposant sur l'énergie durable.

De plus, une réduction de la DPAA appliquée aux sables bitumineux constituerait un pas important vers l'alignement des politiques fiscales fédérales et des objectifs environnementaux. Le taux élevé de DPAA appliqué aux sables bitumineux réduit artificiellement le coût de production des sables bitumineux. De plus, les coûts environnementaux résultant des procédés d'extraction intensive des sables bitumineux ne sont pas pris en compte par les entreprises

²³ Débats du Parlement, 1^{er} juin 2006.

d'exploitation des sables bitumineux.²⁴ Comme nous l'avons décrit plus haut dans *Rendre l'économie du Canada plus verte*, les biens qui, comme celui-ci, sont sous-évalués parce qu'on n'a pas pris en compte l'ensemble de leurs coûts financiers et environnementaux, ont tendance à être surconsommés, entraînant une diminution du bien-être sociétal. En plus de rendre disponibles des fonds considérables qui pourraient être investis ailleurs, une réduction de la DPAA appliquée aux sables bitumineux pourrait ralentir le rythme d'exploitation des sables bitumineux, réduisant ainsi les répercussions de cette industrie sur l'environnement tout en préservant une plus grande part de cette précieuse ressource pour les générations à venir.²⁵

Recommandation détaillée

Créer une nouvelle classe de taux de déduction pour amortissement pour les sables bitumineux dans le cadre de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Pour cette nouvelle classe, établir un taux de déduction pour amortissement compatible avec celui du gaz naturel et du pétrole conventionnel, soit 25 %.

Politiques complémentaires et de remplacement

Les économies réalisées grâce à la réduction de la généreuse DPAA appliquée actuellement à l'exploitation des sables bitumineux devraient être redirigées vers la recommandation *Énergies renouvelables et efficacité énergétique : adopter une stratégie globale (voir la recommandation détaillée, plus haut dans ce document, pour plus de détails)*.

Transférer les programmes d'aide à l'exploitation des mines au recyclage des métaux est un moyen complémentaire pour mieux aligner les politiques fiscales du Canada avec ses politiques d'énergie renouvelable. (Voir Recommandations permanentes, plus loin dans ce document, pour plus de détails.)

Contact:

Amy Taylor
Institut Pembina
403-705-4954
amyt@pembina.org

²⁴ Pour une description des effets de l'exploitation des sables bitumineux sur l'environnement, visiter : www.oilsandswatch.org.

²⁵ OCDE (2004) : Examen par l'OCDE des performances environnementales du Canada, p. 193.

Recommandations permanentes :

Protection du capital naturel du Canada :

Restaurer et améliorer la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.....	38
Faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans	39
Assurer la conservation des zones protégées du Canada	40
Étendre les incitatifs fiscaux associés aux dons écologiques aux terres en inventaire	41
Protéger nos oiseaux migrateurs	42

Promotion d'une économie verte par l'écologisation de la fiscalité :

Réduire les émissions industrielles de GES par un système de cibles de réduction des émissions et d'échange de crédits	44
Passer à la conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction	46
Passer à l'énergie verte: éco-incitatif à l'achat d'appareils électroménagers Energy Star	48
Transférer les programmes d'aide à l'exploitation des mines au recyclage des métaux ..	51

Restaurer et améliorer la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Investir 6 milliards de dollars au cours des trois prochaines années afin de restaurer, protéger et améliorer l'environnement de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent de telle manière que les résidants, l'environnement et l'économie de la région soient tous en bonne santé et pour les générations à venir. Les domaines d'investissement prioritaires devraient être :

- l'assainissement et le retrait de la liste des secteurs préoccupants du Canada;
- l'infrastructure pour l'eau et les eaux usées.

Avantages pour les Canadiens

- Un écosystème durable et résilient qui appuie des systèmes forts en matière économique et sociale.
- Une économie saine, en croissance et bénéficiant d'un bon climat d'affaires, qui offre de bons emplois, produit des biens et services de qualité et utilise ses ressources naturelles de manière à en assurer l'accès aux générations futures.
- Une appréciation de la part des résidants et une responsabilisation à l'égard de ce trésor qu'est leur région.
- Une meilleure protection de l'environnement et de la santé des résidants.

Contexte et justification

Même si le gouvernement fédéral s'est déjà engagé à protéger les Canadiens contre les risques environnementaux et les problèmes de toxicité par une myriade d'ententes et d'initiatives relatives à la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, les dépenses fédérales doivent être multipliées par dix. Pour ce qui est de l'infrastructure, Environnement Canada estime à environ 1,8 milliard de dollars les fonds nécessaires pour améliorer l'infrastructure des eaux usées dans les secteurs préoccupants du Canada.

Politiques complémentaires et de remplacement

Les populations canadienne et américaine doivent élaborer et partager une vision commune de cette région et collaborer à titre d'intendants afin de protéger et d'améliorer cette ressource commune exceptionnelle qu'est la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour les générations futures. Le gouvernement doit améliorer sa capacité à protéger les eaux de la région grâce à une coopération et une coordination étroites avec les États-Unis ainsi qu'avec le Québec et l'Ontario.

Voir <http://www.greenbudget.ca/2007p/3.html> pour plus de détails sur cette recommandation, ainsi qu'une documentation (en anglais) sur l'Examen de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et sur la U.S. Great Lakes Regional Collaboration Initiative.

Contact :

Rick Findlay, Pollution Probe
613-237-8666, rfindlay@pollutionprobe.org

Faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Investir 600 millions de dollars dans le Plan d'action du Canada pour les océans en 2007, pour cinq ans (de 2007 à 2011), afin d'établir un système national de zones de protection marine et de mettre au point et d'appliquer des plans intégrés de gestion des océans canadiens.

Contexte et justification

La santé de nos océans pose l'un des plus grands défis en matière de durabilité au Canada moderne. Comme le reconnaît le récent rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable, même si le Canada a adopté des lois de calibre mondial sur les océans, il n'a jusqu'ici fait que peu de progrès dans leur application.

Depuis que le gouvernement a adopté la *Loi sur les océans* en 1996, et jusqu'en 2005, notre zone océanique totale protégée n'a augmenté que de 0,43 % à 0,51 %. À titre de comparaison, pendant la même période, l'Australie a fait passer la sienne de 4,5 % à 7,5 %.

Pendant l'exercice financier 2005, la Stratégie sur les océans du Canada est passée d'une absence de financement à un financement insuffisant avec l'allocation d'un modeste budget de 28 millions de dollars sur deux ans pour la Phase I du Plan d'action du Canada pour les océans. Grâce à ce financement, d'importantes initiatives ont été lancées sur chacune des côtes du Canada pour établir des zones de protection marine et pour s'engager dans des processus de planification maritime dans cinq régions – la baie Placentia et les Grands Bancs, la plate-forme Scotian, le golfe Saint-Laurent, la mer de Beaufort et la côte nord du Pacifique. Pour respecter son engagement international d'établir un réseau national de zones de protection marine d'ici 2012, le Canada devra faire des progrès plus rapides. Les processus de planification maritime existants ont obtenu l'appui des autres paliers de gouvernement, des diverses parties intéressées et des collectivités locales. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ces cinq régions, de même que dans d'autres régions maritimes où de nouvelles initiatives sont nécessaires. Pour cela, il faudra des investissements permanents, si le Canada veut tirer des avantages économiques des activités maritimes et s'assurer d'atteindre ses objectifs en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources.

Il faudra des fonds nettement plus élevés à l'avenir pour que le Plan d'action puisse atteindre ses multiples objectifs : environnement, souveraineté, développement durable et économie.

Investissement total : 600 millions de dollars (sur cinq ans)

Contacts :

Lorne Johnson, Fonds mondial pour la nature (Canada)
613-852-1316
ljohnson@wwfcanada.org

Sabine Jessen, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
604-657-2813
sabine@cpawsbc.org

Assurer la conservation des zones protégées du Canada

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Réinvestir, dans les zones protégées d'Environnement Canada, 175 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, et 35 millions de dollars chaque année par la suite :

- 40 millions de dollars sur deux ans pour établir 10 nouvelles réserves nationales de faune (RNF), pour régler les problèmes urgents de gestion dans les réserves actuelles, et pour mettre à jour la politique et le cadre législatif concernant ces zones;
- 135 millions de dollars au cours des trois années subséquentes pour établir 11 réserves nationales de faune supplémentaires, favoriser une participation efficace des Autochtones dans des entreprises économiques et touristiques connexes et jumeler des fonds privés pour l'acquisition des terrains adjacents ayant une importance écologique;
- par la suite, 25 millions de dollars par année en financement permanent pour protéger l'intégrité écologique des RNF et dix millions de dollars par année pour l'établissement de nouvelles RNF.

Contexte et justification

Le réseau du gouvernement fédéral, qui compte 51 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs, vise surtout à protéger les principaux habitats de la faune canadienne. Ce réseau est en situation de crise, souffrant d'une série de menaces locales et extérieures contre l'intégrité écologique. Environnement Canada n'a actuellement pas la capacité de gérer ces zones protégées car son personnel, son capital et ses budgets d'exploitation ne s'élèvent qu'à 1,9 million de dollars, soit moins d'un pourcent du budget des parcs nationaux du Canada.

Ce réinvestissement recommandé dans les zones protégées d'Environnement Canada donnera lieu à 10 nouvelles RNF d'ici 2008 et à 11 autres d'ici 2011. Il fournira également la capacité nécessaire pour gérer ce réseau de zones protégées. Ce réinvestissement permettra donc l'expansion du réseau afin d'inclure des terrains importants pour la préservation de la biodiversité (surtout dans le Nord, où les RNF appuieraient le rôle exceptionnel des Autochtones canadiens et contribueraient à de nouvelles occasions de partenariat) et servira à réduire le nombre et la gravité des menaces à l'endroit des sites actuels, grâce à une gestion plus efficace ainsi qu'à un cadre législatif et de politiques plus vigoureux.

Investissement total :

175 millions de dollars (sur 5 ans) et, par la suite,

35 millions de dollars par année

Contact :

Julie Gelfand

Nature Canada

613-562-3447, poste 231

jgelfand@naturecanada.ca

Étendre les incitatifs fiscaux associés aux dons écologiques aux terres en inventaire

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que les incitatifs fiscaux offerts dans le cadre du Programme des dons écologiques s'applique aux dons de terrains ayant une importance écologique qui sont détenus comme inventaire par des sociétés ou des particuliers.

Contexte et justification

Dans son budget 2006, le gouvernement canadien a pris des mesures importantes pour aider les propriétaires privés et les groupes de conservation à préserver le patrimoine naturel du Canada en réduisant à zéro le taux d'inclusion des gains en capital pour les dons écologiques. Ces mesures étaient demandées depuis longtemps par les intervenants du milieu de la conservation; elles inciteront les propriétaires privés à faire des dons de terres à des fins de conservation. La Coalition du budget vert souligne avec plaisir la clairvoyance du gouvernement à cet égard.

Toutefois, certains dons de terrains d'importance écologique – terrains détenus en inventaire plutôt qu'en immobilisation – ne bénéficient pas encore de la fiscalité préférentielle prévue par le Programme des dons écologiques. Ces terrains sont souvent situés près de zones urbaines et sont soumis à d'énormes pressions qui menacent leur valeur écologique.

La cession de terrains détenus comme inventaire génère un bénéfice plutôt qu'un gain en capital (car il ne s'agit pas d'une « immobilisation »), dont la totalité est considérée comme un revenu aux fins de l'impôt. Les avantages fiscaux du Programme des dons écologiques s'appliquent seulement au gain en capital associé au don. Le Programme vise à offrir des incitatifs pour préserver les zones écologiques importantes. Il devrait donc s'appliquer à toutes les personnes et à toutes les entreprises possédant des terrains qualifiés, quel que soit leur mode de possession.

Contact :

Thea Silver
Conservation de la nature Canada
416-932-0050, poste 277
thea.silver@natureconservancy.ca

Protéger nos oiseaux migrateurs

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Investir chaque année un montant supplémentaire de 75 millions de dollars dans la protection de nos oiseaux migrateurs, grâce à des programmes gérés par Environnement Canada et ses partenaires qui fournissent des compétences, des ressources et des perspectives complémentaires.

Contexte et justification

Les oiseaux représentent non seulement une partie importante de notre environnement, mais ils constituent en plus un outil efficace pour en vérifier la santé.

La diminution du nombre d'oiseaux au Canada a la même signification, pour notre environnement, que le canari dans une mine de charbon. Pour de nombreuses raisons, les oiseaux sont des indicateurs biologiques efficaces de la santé sur les plans physique, chimique et biologique de leur milieu ainsi que du nôtre. Ils parcourent largement le Canada et vont à l'étranger, subissant l'effet des agents stressants de l'environnement. Déjà, 25 % des 350 espèces d'oiseaux qui habitent régulièrement au Canada sont en nombre décroissant ou en proie à d'autres problèmes.

En raison des responsabilités reconnues du gouvernement fédéral en matière d'oiseaux migrateurs, découlant de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, signée avec le gouvernement américain, ces préoccupations devraient être intégrées à tous les programmes, politiques et interventions concernant la nature au Canada (zones terrestres, d'eau douce et marines). Cependant, l'engagement de notre pays à l'égard de la science et de la protection des oiseaux migrateurs s'est érodé depuis 30 ans, malgré certaines exceptions notables (investissements dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, qui a contribué à mener aux plus gros efforts combinés, déployés sur le continent, pour la préservation en général et la protection des oiseaux en péril, grâce à la *Loi sur les espèces en péril*).

Il faut améliorer les programmes de protection des oiseaux pour aider les espèces en déclin, avant que ces dernières ne soient placées sur la liste critique, auquel cas il faudra leur appliquer les interventions onéreuses et coûteuses des programmes pertinents. Il est beaucoup plus efficace de maintenir le nombre d'oiseaux que d'attendre qu'ils soient en danger pour intervenir.

Le Canada peut miser sur l'existence de grandes coalitions de partenaires bien disposés, avec des plans bien conçus, pour contribuer à protéger les oiseaux migrateurs. Signalons notamment l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, à laquelle participent des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des ONG de la conservation ainsi que des associations industrielles au Canada. Le partenariat s'étend aux États-Unis et au Mexique. De plus, des dizaines de milliers de Canadiens souhaitent favoriser activement la protection des oiseaux grâce à des fonds privés et à d'innombrables heures de bénévolat.

Un réinvestissement dans la protection des oiseaux migrateurs inciterait d'autres investisseurs et contributeurs à faire leur part et favoriserait des progrès stratégiques dans la conservation de la précieuse nature du Canada.

Investissement total : 75 millions de dollars par année

Contacts :

Julie Gelfand, Nature Canada
613-562-3447, poste 231, jgelfand@naturecanada.ca

George Finney, Études d'Oiseaux Canada
888-448-2473, poste 206, gfinney@bsc-eoc.org

Réduire les émissions industrielles de GES par un système de cibles de réduction des émissions et d'échange de crédits

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Le gouvernement fédéral devrait appliquer un système de cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES) et d'échanges de crédits d'émission à l'industrie lourde, au transport aérien intérieur et à d'autres grands émetteurs. Ce système devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Il serait plus efficace, plus large et entrerait en vigueur beaucoup plus tôt que celui qui est proposé dans l'avis d'intention du gouvernement du 19 octobre 2006.

Ce système, qui repose sur l'allocation de permis échangeables de quantités d'émissions fixes et absolues, devrait faire en sorte que les secteurs couverts assument le coût d'une réduction d'émissions proportionnelle à leur part des émissions nationales. Il devrait inclure des dispositions soigneusement conçues concernant les attributions de cibles ou de permis à l'échelle des installations, l'utilisation des crédits de compensation à l'échelle nationale et des crédits d'émission de GES à l'échelle internationale, les pénalités en cas de non-respect, la transparence, etc. La mise en œuvre de ce système devrait se faire par l'adoption de règlements dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE).

Conséquences sur les recettes et les coûts publics

L'adjudication des permis pourrait générer des recettes substantielles qui pourraient être affectées à des activités additionnelles de réduction des émissions de GES ainsi qu'aux modestes coûts administratifs de l'opération. Par exemple, l'adjudication de permis couvrant 10 % seulement des émissions de GES par les grands émetteurs canadiens, au prix de 15 \$/tonne d'équivalents en dioxyde de carbone, généreraient des recettes annuelles de plus ou moins 600 millions de dollars.

Avantages pour les Canadiens

Un système de cibles de réduction des émissions et d'échanges de crédits suffisamment vigoureux permettra de :

- veiller à ce que l'industrie lourde, qui est responsable de près de 50 % des émissions de GES au Canada, contribue dans une mesure comparable à la partie canadienne à l'effort mondial de prévention des dangereux changements climatiques;
- empêcher que l'énorme fardeau de la réduction des émissions retombe de façon inacceptable sur les contribuables et sur d'autres secteurs de l'économie;
- exploiter le pouvoir du marché pour maximiser les possibilités de réduction des émissions et en réduire au minimum les coûts économiques;
- veiller de très près à ce que le Canada apporte sa juste contribution à l'effort mondial pour empêcher les pires effets des changements climatiques.

Contexte et justification

Pour respecter ses obligations internationales et jouer son rôle dans la prévention des changements climatiques, le Canada doit, dès que possible, s'inscrire sur une trajectoire permettant de réaliser d'importantes réductions de ses émissions de GES. Des politiques susceptibles d'assurer une réduction substantielle des émissions doivent être au cœur de tout plan

canadien crédible en matière de changements climatiques, car près de 50 % des émissions de GES au Canada sont attribuables à l'industrie lourde (y compris la production d'électricité).

À l'échelle internationale, les gouvernements cherchent de plus en plus à réaliser de telles réductions en appliquant à l'industrie des systèmes d'objectifs réglementés de réduction des GES et d'échange de droits d'émission, afin d'utiliser le pouvoir du marché pour repérer les possibilités de réduction d'émissions à meilleurs coûts. Le gouvernement du Canada a le pouvoir de mettre en œuvre un système de cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'échanges de crédits d'émission en adoptant des réglementations dans le cadre de la LCPE.

Voir <http://www.greenbudget.ca/2007p/1.html> pour plus de détails (en anglais) qui porte sur cette recommandation et sur la façon dont ce système devrait être mis en œuvre, notamment quant à la date de début, la période d'applicabilité des cibles, les secteurs couverts, les permis échangeables par opposition à l'échange de droits d'émission, l'attribution de permis ou d'objectifs généraux, l'attribution de cibles ou de permis à l'échelle de l'installation, le traitement des nouvelles installations, l'adjudication des permis, les options relatives à la conformité, les crédits de compensation à l'échelle nationale, les crédits internationaux, les pénalités en cas de non-respect, le plafonnement des prix, la prévention de la double prise en compte, la quantification et la déclaration, la compétence juridique, ainsi que les politiques complémentaires et de substitution.

Contact :

Matthew Bramley
Institut Pembina
819-483-6288, poste 26
matthewb@pembina.org

Conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Appliquer la proposition de *Conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction*, calquée sur une mesure ayant donné de bons résultats au Royaume-Uni. Cette proposition encouragerait les employés à conduire des véhicules de fonction plus éconergétiques en transférant une partie du fardeau fiscal des voitures vertes aux voitures énergivores.

Conséquences sur les recettes publiques

En vertu de cette proposition, le gouvernement fédéral ne subirait aucune perte de recettes au titre de l'impôt sur le revenu.

Contexte et justification

La pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables aux automobiles continuent d'augmenter en dépit des efforts volontaires pour les restreindre. Toutefois, comparativement aux autres pays de l'OCDE, le Canada a très peu d'expérience dans l'utilisation d'instruments économiques pour limiter les émissions de GES. Il serait donc indiqué d'entreprendre un programme pilote de réduction des GES et du smog calqué sur une mesure ayant donné de bons résultats au Royaume-Uni. Cette proposition vise à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une mégatonne de CO₂ par année;
- réduire les émissions de polluants atmosphériques qui causent le smog;
- réduire les coûts du carburant pour les entreprises et les employés.

Un programme *Conduite verte* encouragerait les employés à conduire des véhicules de fonction plus éconergétiques (à l'exclusion des camionnettes) en transférant une partie du fardeau fiscal des voitures vertes aux voitures énergivores.

En vertu des actuelles règles fiscales, les employés qui reçoivent un véhicule de fonction paient un impôt supplémentaire sur le revenu, selon le coût du véhicule. En vertu du programme *Conduite verte*, les employés conduisant des véhicules de fonction moins polluants bénéficieraient d'une réduction fiscale, alors que les conducteurs de véhicules moins efficaces devraient payer plus cher.

Ce type de politique, connu sous le nom d'écologisation de la fiscalité (EF), contribue à rendre l'économie plus efficace en corrigeant les prix des biens et services de manière à y inclure les coûts supportés par l'ensemble de la société, tels que des frais de santé accrus en raison de la pollution atmosphérique.

Actuellement, le Canada accuse un retard sur la plupart des autres pays industrialisés quant à l'adoption de mesures d'EF, y compris des instruments économiques. La lenteur du Canada à adopter ces instruments économiques impose un fardeau à l'économie et à l'environnement. Selon l'OCDE, le taux annuel de croissance de la productivité et du PIB de bon nombre de ses membres dépasse celui du Canada. De plus, 27 des 30 pays membres de l'OCDE se classent maintenant devant le Canada pour ce qui est de la performance environnementale.

Voir http://www.greenbudget.ca/pdf/GBC_2006_fr.pdf, p. 21, pour plus de détails sur cette recommandation, et http://www.davidsuzuki.org/files/WOL/DriveGreen_final.pdf pour une analyse en profondeur de la proposition relative à la conduite verte préparée par MK Jaccard and Associates Inc (en anglais).

Contact :

Pierre Sadik

Fondation David Suzuki

613-594-5845

psadik@davidsuzuki.org

Passer à l'énergie verte : éco-incitatif à l'achat d'appareils électroménagers Energy Star

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Appliquer la proposition de la Coalition du budget vert de *Passer à l'énergie verte : éco-incitatif à l'achat d'appareils électroménagers Energy Star*, afin de réduire la consommation d'énergie des appareils électroménagers au Canada. En offrant une remise de 6 % sur les appareils répondant aux critères Energy Star et en imposant une taxe de 6 % sur les autres appareils, cette proposition fait appel à des instruments de politique à coûts neutres pour éliminer l'écart de prix entre les appareils efficaces et ceux qui ne le sont pas.

Conséquences sur les recettes publiques

Cette proposition serait neutre au plan des recettes fiscales.

Avantages pour les Canadiens

- Réduire le coût d'achat d'appareils éconergétiques, entraînant une épargne financière continue.
- Réaliser une réduction de la consommation d'électricité au Canada.
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques liés à la production d'électricité.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Réduire la consommation d'eau.
- Abaisser les barrières nationales à l'introduction d'instruments économiques qui ont déjà été adoptés dans de nombreuses parties du monde.

Contexte et justification

De nombreux appareils tels que les laveuses et les climatiseurs sont désuets avant même d'avoir été déballés. Il existe des différences énormes de consommation énergétique à l'intérieur de chaque catégorie d'appareils, certains modèles utilisant deux fois plus d'électricité que les modèles les plus efficaces. Et, même infime, l'écart de prix entre deux appareils suffit souvent à faire pencher les consommateurs vers l'appareil hautement inefficace. Il en découle que la demande d'électricité et les émissions de GES continuent d'augmenter au Canada en dépit des efforts volontaires pour limiter l'un et l'autre.

Les réductions recherchées ne pourront être atteintes qu'en appliquant une gamme complète de mesures intégrées de gestion de l'électricité axée sur la demande. À ce titre, le gouvernement et le secteur privé s'entendent de plus en plus pour affirmer qu'il faut se servir davantage des mécanismes basés sur le marché, y compris les instruments économiques.

La Coalition du budget vert propose l'application d'un *éco-incitatif à l'achat d'appareils électroménagers Energy Star*, un instrument économique basé sur le principe de neutralité fiscale, qui réduira la consommation d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant les coûts énergétiques des particuliers au Canada.

L'éco-incitatif à l'achat d'appareils Energy Star offre une remise de 6 % sur les appareils répondant aux critères Energy Star et impose une taxe de 6 % sur les autres appareils. Cette proposition élimine l'écart de prix entre les appareils efficaces et ceux qui ne le sont pas. Selon la

structure de prix actuelle, l'écart de prix, même minuscule, entre les appareils efficaces et ceux qui ne le sont pas suffit souvent pour inciter les consommateurs à choisir un produit économe.

La proposition de la Coalition est un instrument économique comprenant à la fois un incitatif financier et une mesure de dissuasion. Le Canada est à la traîne de la plupart des autres pays de l'OCDE pour ce qui est d'utiliser les instruments économiques, surtout les mesures de dissuasion financière. *L'Examen par l'OCDE des performances environnementales du Canada de 2004* affirme :

« Le gouvernement devrait préciser clairement que les subventions et les incitatifs fiscaux ne sont que des outils provisoires et que les démarches volontaires devraient s'accompagner d'un usage plus conventionnel des règlements (par exemple : limites à la consommation d'essence par les automobiles et promotion de carburants propres) et des instruments économiques. »²⁶

Conscient de ces lacunes, le gouvernement du Canada envisage d'utiliser le système fiscal pour viser de plus grands objectifs gouvernementaux (en plus d'assumer son rôle fondamental de produire des revenus).

Un de ces objectifs consiste à corriger les « externalités négatives sur le plan de l'environnement », qui se produisent lorsqu'une personne ou une entreprise ne paie pas le coût complet de la pollution qu'elle produit. Les marchés économiques ne tiennent généralement pas compte de ces externalités, ce qui sous-évalue les coûts réels de la pollution pour la société. Les économistes appellent ce phénomène un « échec de marché ».

Dans certaines conditions, le gouvernement pourra redresser la barre en utilisant des instruments économiques pour établir des prix plus conformes de manière à envoyer des signaux de prix tenant compte du véritable coût de la pollution pour la société.

De nombreux autres gouvernements ont une grande expérience de l'usage d'instruments économiques, et notamment de mesures fiscales dissuasives, pour réduire les émissions polluantes. Plusieurs pays (dont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande) imposent des taxes à la pollution, qui enchâssent le coût social de ces émissions dans une partie ou la totalité des activités à l'origine de celles-ci. En plus de ces grands instruments économiques, les gouvernements du monde entier ont aussi appliqué des taxes et des subventions plus ciblées, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par des technologies et processus particuliers et ont apporté des changements aux systèmes fiscaux.

Une étude actuellement en voie de réalisation par MK Jaccard and Associates Inc. fournira des projections de la proposition *Passer à l'énergie verte* et de ses répercussions environnementales et économiques sur 15 ans. L'étude montrera l'effet de ce projet de politique dans les domaines suivants :

- consommation d'électricité,
- émissions de gaz à effet de serre,
- consommation d'eau,

²⁶ OCDE (2004) : Examen par l'OCDE des performances environnementales du Canada, p. 193.

- recettes publiques,
- emploi.

Une description plus détaillée de cette recommandation et les résultats de cette modélisation seront bientôt disponibles (en anglais) à <http://www.greenbudget.ca/2007p/5.html>.

Contact :

Pierre Sadik

Fondation David Suzuki

613-594-5845

psadik@davidsuzuki.org

Transférer les programmes d'aide à l'exploitation des mines au recyclage des métaux

RÉSUMÉ DE LA RECOMMANDATION :

Faire progresser le Canada sur la voie d'un usage plus efficace des ressources durables, par les moyens suivants :

- le non-renouvellement du « super » programme des actions accréditives pour l'exploration minière au Canada;
- l'annulation du crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration;
- l'utilisation de cette épargne fiscale pour accroître la capacité d'Environnement Canada à analyser les coûts écologiques, sociaux et environnementaux de l'exploration et de l'exploitation minières dans leur totalité et à évaluer les solutions de rechange que sont le recyclage et la conservation des métaux.

Conséquences sur les recettes et les dépenses publiques

Les économies annuelles consécutives à cette mesure s'élèveraient à 95 millions de dollars attribuables au non-renouvellement du programme des actions accréditives ainsi qu'à l'annulation du crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration (environ 10 millions de dollars).

Avantages pour les Canadiens

- Protéger les précieux écosystèmes canadiens contre l'exploitation minière de valeur douteuse.
- Réduire les subventions aux investissements spéculatifs portant sur un produit instable.
- Réduire notre dépendance envers une économie d'emballage et d'effondrement.

En intensifiant le recyclage des métaux :

- réduire l'épuisement du capital naturel du Canada (ressources minérales, énergie et eau);
- réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada;
- offrir des perspectives d'emploi plus stables.

Contexte et justification

L'exploitation minière au Canada a beaucoup endommagé les écosystèmes fragiles du pays ainsi que des collectivités locales des Premières nations et autres, tout en empêchant la naissance de perspectives économiques plus durables. Néanmoins, le gouvernement fédéral continue à subventionner cette exploration minière. Ces subventions exacerbent les problèmes environnementaux puisqu'elles financent des explorations qui ne seraient autrement pas commercialement viables, nous rapprochant ainsi plus rapidement des limites de nos ressources naturelles.

Ces fonds seraient plus utiles s'ils servaient à améliorer la capacité actuellement insuffisante d'Environnement Canada à analyser les coûts écologiques, sociaux et culturels des exploitations minières actuelles et proposées ainsi que ceux du programme de recyclage des métaux appliqué par Ressources naturelles Canada (qui compte actuellement un seul employé).

Voir <http://www.greenbudget.ca/2007p/2.html> pour une analyse en profondeur de cette recommandation et la description détaillée du programme des actions accréditatives pour l'exploration minière et la comparaison entre le recyclage des métaux et l'extraction des matières vierges (en anglais).

Contact :

Joan Kuyek
Mines Alerte Canada
613-569-3439
joan@miningwatch.ca